

**PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
GROS PLAN SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES 2024**



## Gros plan sur l'égalité des sexes à travers les objectifs de développement durable



Au rythme actuel, il faudra encore **137 ans** pour **METTRE FIN À L'EXTRÊME PAUVRETÉ** chez les femmes.

La protection sociale est essentielle à l'éradication de la pauvreté. Pourtant, **50,1 %** des femmes sont couvertes par au moins une prestation sociale, contre **54,6 %** des hommes.



Le nombre de **FEMMES** souffrant d'insécurité alimentaire modérée ou grave est **supérieur de 47,8 millions** à celui des hommes.

La réduction des écarts entre les sexes en matière de productivité agricole et de l'écart salarial au sein des systèmes alimentaires permettrait de sortir

**45 millions** de **PERSONNES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE**.



Les **CONFLITS** et les **DÉPLACEMENTS** sont d'importants facteurs de risque pour la santé physique et mentale des femmes.

Au Soudan, on estime que près de **1,2 million** **DE FEMMES ENCEINTES ET ALLAITANTES** souffriront de malnutrition et subiront des complications pendant l'accouchement.



Aujourd'hui, **119,3 millions de FILLES** ne sont pas scolarisées, soit **5,4 millions** de moins qu'en 2015.

Le coût annuel mondial du déficit de compétences éducatives dépasse les **10 billions de dollars**, soit plus que les PIB de la France et du Japon réunis.

En Afrique subsaharienne, ce coût s'élève à

**210 milliards de dollars**, soit plus de **10 %** du PIB de cette région.



Les cadres juridiques discriminatoires sont prédominants dans de nombreuses régions du monde.

Dans **18 %** des pays, les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes en matière de transmission de leur citoyenneté à leur conjoint et à leurs enfants.

**54 %** des pays manquent de lois fondant la définition juridique du viol sur l'absence de consentement donné librement.

Dans **51 %** des pays, il existe au moins une restriction empêchant les femmes d'exercer les mêmes métiers que les hommes.

**72 %** des pays ont fixé l'âge minimum pour le mariage avant 18 ans, sans exceptions légales, pour les femmes comme pour les hommes.

**1 FEMME OU FILLE sur 8**

âgée de 15 à 49 ans a subi des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire intime au cours de l'année écoulée.

Les pays dotés d'une législation relative aux violences domestiques affichent des taux plus faibles de violences perpétrées par un partenaire intime que ceux qui en sont dénués :

**9,5 %** contre **16,1 %**.

**18,7 %** des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans, contre **24,1 %** en 2003.

Au rythme actuel, le mariage des enfants ne disparaîtra qu'en **2092**.

À l'échelle mondiale, les femmes consacrent **2,5 fois** plus d'heures par jour que les hommes au travail domestique et de soins non rémunéré.

En 2023, les femmes détenaient **26,9 %** des sièges au parlement, **35,5 %** des postes au sein des autorités locales et **27,5 %** des postes de direction.

Les femmes représentent **moins de 40 %** des propriétaires ou détenteurs de droits sur des terres agricoles dans 32 pays sur 49 disposant de données.



Les **FEMMES** et les **FILLES** consacrent

**250 millions** d'heures par jour à la collecte de l'eau, soit

**3 FOIS PLUS** que les hommes et les garçons.



L'électrification augmente l'emploi des femmes à l'extérieur du foyer de

**9 à 23 points de pourcentage.**

L'accès universel à des modes de cuisson propre pourrait faire économiser aux femmes

**40 HEURES PAR SEMAINE** en moyenne.



Les femmes ne représentent que **35 %** des titulaires de diplômes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

S'il n'est pas comblé, l'écart mondial entre les sexes en matière d'utilisation d'Internet pourrait coûter aux pays à revenu faible et intermédiaire environ **500 milliards de dollars** au cours des cinq prochaines années.



En 2020, environ **6 résidents urbains sur 10** seulement avaient un accès facile aux transports publics.

Les femmes dépendent de ces services plus que les hommes, ce qui aggrave de manière disproportionnée les écarts en leur défaveur.



En 2023, près de **612 millions** de **FEMMES** et de **FILLES** vivaient dans un rayon de 50 kilomètres d'au moins un des 170 conflits armés actuels, soit **41 %** de plus qu'en 2015.

L'Organisation des Nations Unies a confirmé une augmentation de **50 %** des cas de violences sexuelles liées à un conflit depuis 2022, qui ciblent les femmes et les filles dans **95 %** des cas.



L'intelligence artificielle (IA) redessine les marchés du travail :

**3,7 %**

des emplois féminins sont susceptibles d'être remplacés par l'IA, contre

**1,4 %**

des emplois masculins.



Les femmes et les filles migrantes sont exposées à un grand risque de violence basée sur le genre et de traite des êtres humains.

En 2020, elles représentaient respectivement

**64 %**

et

**27 %** des victimes identifiées de traite à des fins d'exploitation sexuelle.



D'ici à 2050, les changements climatiques pourraient faire basculer jusqu'à

**158 millions** de femmes et de filles supplémentaires dans la pauvreté extrême (2,15 dollars par jour), soit **16 millions** de plus que les hommes et les garçons.

À des seuils de pauvreté plus élevés, le nombre total de femmes et de filles atteint les **310 millions** (3,65 dollars par jour) et **422 millions** (6,85 dollars par jour).



Les pays ne sont en moyenne qu'à **MI-CHEMIN** en matière de planification, de production et de publication de données sur le genre.

Pourtant, la moitié des projets relatifs aux statistiques et aux données appuyés par l'aide publique au développement consacrent **moins de 0,05 %** de ces fonds aux dimensions liées au genre.

# L'INVESTISSEMENT DANS LES DROITS DES FEMMES CONDUIT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette année marque un tournant décisif pour les objectifs de développement durable (ODD) et l'avenir de la coopération mondiale au développement. Les progrès réalisés jusqu'à présent, à six ans de la date butoir de 2030 fixée pour la réalisation des objectifs, ont été trop lents, en particulier en matière d'égalité entre les sexes. Le Sommet de l'avenir et la célébration prochaine du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing représentent des occasions cruciales de se réengager en faveur de l'accélération des progrès en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes, y compris par la mise en place d'actions fondées sur des données probantes, bien financées, à fort impact et limitées dans le temps dans chaque pays.

Reconnaissant l'impact négatif des crises actuelles, les Nations Unies ont identifié six voies d'investissement pour redy-

namiser la mise en œuvre des ODD : les [Six transitions](#).

Si l'égalité entre les sexes ne constitue pas une transition à part entière, celles-ci reposent toutes les six sur sa concrétisation, ainsi que d'autres actions complémentaires relevant des domaines critiques du Programme d'action de Beijing, comme l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'égalité de participation aux prises de décisions et les femmes, la paix et la sécurité.

Cette section présente les liens entre les six transitions et l'égalité entre les sexes. Le reste du rapport évalue, objectif par objectif, la situation de l'égalité entre les sexes au regard des 17 objectifs et les nombreuses mesures qui s'imposent pour accélérer les progrès.

## Systèmes alimentaires

**L'exploitation des technologies intelligentes et la promotion des innovations de l'agriculture circulaire peuvent transformer les systèmes alimentaires et offrir des sources de nutrition abordables, durables et diversifiées.**

Les femmes occupent une place centrale dans les systèmes alimentaires, que ce soit en tant que productrices, travailleuses, formatrices, distributrices, commerçantes ou consommatrices. Elles maintiennent la sécurité nutritionnelle de leurs ménages. Pourtant, dans la production agricole, elles se heurtent souvent à des conditions difficiles dues à la prépondérance des inégalités entre les genres et des normes discriminatoires. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles d'être considérées comme des aides familiales non rémunérées ou des journalières dans le secteur agricole. Elles rencontrent des difficultés à produire certaines cultures et à participer aux activités dominées par les hommes. La productivité des exploitations dirigées par des femmes est inférieure de 24 % à celles de taille similaire gérées par des hommes, et le salaire agricole des femmes est, en moyenne, inférieur de 18,4 % à celui des hommes. En ce qui concerne les terres agricoles, les femmes représentent moins de 40 % des propriétaires

ou titulaires de droits dans 32 pays disposant de données sur 49. Tous ces facteurs conduisent à des taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire disproportionnés chez les femmes.

L'adoption de politiques sensibles au genre pour contrer les normes sociales négatives, combler les écarts en termes de ressources et d'actifs et encourager la participation des femmes aux décisions politiques peut conduire à l'instauration de systèmes alimentaires plus durables et plus résilients, et favoriser la sécurité alimentaire pour tous et toutes. L'élimination de l'écart entre les sexes en matière de productivité agricole et de l'écart salarial dans les systèmes alimentaires entraînerait une hausse de 1 % du produit intérieur brut (PIB), soit près de 1 billion de dollars. Cela réduirait l'insécurité alimentaire mondiale de près de 2 points de pourcentage, et le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire de 45 millions. Si la moitié des petits producteurs et petites productrices bénéficiaient d'interventions de développement axées sur l'autonomisation des femmes, les revenus de 58 millions de personnes augmenteraient. La résilience face aux chocs de 235 millions de personnes s'en retrouverait améliorée.

### GROS PLAN

En 2023, **26,7 %** des femmes adultes souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou grave.



Les petits exploitants, dont la majorité sont des femmes, produisent **1/3** des denrées alimentaires dans le monde.



Mais **seulement 19 %** des politiques agricoles sont sensibles au genre, **et seules 13 %** d'entre elles favorisent la participation des femmes.



Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de posséder des terres agricoles dans **40 pays sur 46** disposant de données.



## Accessibilité, y compris financière, de l'énergie

Il est essentiel de multiplier les investissements dans l'énergie propre et les transferts technologiques, d'améliorer l'accessibilité, y compris financière, de l'énergie, et de renforcer l'efficacité énergétique.

L'énergie représente plus de 75 % des émissions mondiales totales de gaz à effet de serre, ce qui en fait le principal responsable des changements climatiques. En parallèle, en 2022, le nombre de personnes sans accès à l'électricité s'élevait à 685,2 millions, et jusqu'à 2,1 milliards de personnes utilisaient des combustibles polluants pour cuisiner, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie et Pacifique. Ces manquements mettent la santé et la sécurité des femmes en péril, limitent leurs perspectives de subsistance et augmentent leur travail domestique et de soins non rémunéré. Le secteur de l'énergie est traditionnellement dominé par les hommes et marqué par les inégalités entre les genres ; les femmes sont gravement sous-représentées dans l'emploi et le leadership. Les hommes détiennent une part importante des postes techniques et d'encadrement, tandis que les femmes occupent généralement des postes administratifs et de bureau caractérisés par une influence et un pouvoir décisionnel limités. En 2024, les femmes détenaient 23,3 % des

postes ministériels, mais seulement 12 % de ceux responsables de l'énergie, des ressources naturelles, des combustibles et de l'extraction minière.

Les femmes et les filles ont beaucoup à gagner d'une transition sensible au genre vers l'énergie durable. Lorsque les ménages sont raccordés au réseau électrique, les femmes sont de 9 à 23 points de pourcentage plus susceptibles de travailler à l'extérieur du foyer. L'accès universel à des modes de cuisson propre et le remplacement des combustibles polluants pourraient réduire le nombre de maladies et de décès et faire économiser aux ménages jusqu'à 40 heures par semaine, autrement passées à collecter les combustibles et à préparer les repas.

Pour réussir, cette transition nécessite des solutions innovantes, des modèles commerciaux nouveaux et plus audacieux relatifs aux systèmes énergétiques et des financements sensibles au genre en nombre suffisant. Les femmes et les filles doivent être incluses de manière égale et significative à tous les stades et à tous les niveaux en tant que leaders et moteurs du changement, conceptrices, exécutrices et utilisatrices finales de politiques, technologies et pratiques relatives aux énergies renouvelables.

### GROS PLAN

En 2019,

**1,5 million**

de femmes et de filles sont mortes prématurément d'exposition à la pollution de l'air intérieur, ce qui en fait la troisième cause principale de mortalité féminine.



Les femmes sont de

**9 à 23 pp.\***

plus susceptibles de travailler à l'extérieur du foyer après raccordement au réseau électrique.



\* pp. signifie points de pourcentage.

L'accès à des modes de cuisson propre pourrait faire économiser aux ménages

**40 heures** par semaine en moyenne.

## Connectivité numérique

L'Organisation des Nations Unies appelle à la prestation de services équitables d'administration en ligne et à la transformation de la connectivité numérique en occasion de faire un bond en avant sur le plan économique, y compris par la voie d'une meilleure inclusion financière.

Les technologies numériques progressent de manière exponentielle, offrant des opportunités significatives et un puissant effet multiplicateur. Elles présentent également des risques, en particulier pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. L'avancée de la numérisation fournit aux femmes et aux filles de meilleures perspectives en matière d'éducation, d'emploi et de commerce, un meilleur contrôle de leurs revenus et de leur santé, et des espaces pour nouer des liens et se faire entendre. En parallèle, les technologies nouvelles et émergentes, y compris l'intelligence artificielle, amplifient les risques tels que les violences facilitées par la technologie contre les femmes. S'il n'est pas comblé, l'écart mondial entre les sexes en matière d'utilisation d'Internet pourrait coûter aux pays à revenu faible et

intermédiaire environ 500 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le Pacte numérique mondial, lancé à l'occasion du Sommet de l'avenir, présente une occasion unique de mettre les technologies numériques au service du développement durable. Les efforts collectifs et les recommandations de la Coalition d'action Technologie et Innovation pour l'égalité des genres ont aidé à faire de l'égalité entre les sexes un principe clé du Pacte, dans lequel les signataires s'engagent à favoriser la participation pleine, équitable et significative de toutes les femmes et de toutes les filles à la sphère numérique. Le Pacte pour l'avenir, lui-même issu du Sommet, exprime de vives inquiétudes concernant le fossé numérique entre les sexes et appelle à une lutte contre les risques liés au genre posés par les technologies. Il appelle aussi à la destruction des obstacles à la participation équitable et au leadership des femmes et des filles dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation.

GROS PLAN

**65 %**

des femmes utilisaient Internet en 2023, contre 70 % des hommes.



Les femmes ont environ

**8 %**

moins de chances que les hommes de posséder un téléphone portable, contre 10 % en 2020.

L'écart mondial entre les sexes en matière d'utilisation d'Internet pourrait coûter aux pays à revenu faible et intermédiaire environ

**500 milliards de dollars**

sur les cinq années à venir.

## Éducation

**L'éducation pour tous et toutes et l'amélioration des compétences numériques peuvent assurer la prospérité future.**

Le lien étroit qui unit l'éducation et l'égalité entre les sexes est bien établi. Pourtant, à l'échelle mondiale, 119,3 millions de filles sont toujours non scolarisées, un chiffre qui a baissé de 5,4 millions depuis 2015. Près de 39 % des jeunes femmes ne terminent pas le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le coût des pertes en matière de scolarisation et d'apprentissage est stupéfiant : Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), d'ici à 2030, les coûts sociaux annuels du déficit de compétences éducatives dépassera les 10 billions de dollars, soit plus que les PIB de la France et du Japon réunis. En Afrique subsaharienne, où les filles sont fortement désavantagées par rapport aux garçons, le coût annuel de la déscolarisation précoce des filles s'élève à 210 milliards de dollars, soit plus

de 10 % du PIB de la région. Si le nombre d'enfants quittant l'école de manière précoce et le nombre de ceux n'ayant pas les compétences de base baissaient chacun d'un point de pourcentage, le revenu mondial annuel du travail grimperait en flèche, respectivement de 470 milliards de dollars et de plus de 650 milliards de dollars.

Les politiques sensibles au genre éprouvées, comme la réduction des coûts de scolarisation, les transferts d'espèces aux ménages destinés à appuyer l'éducation des filles, la création d'environnements sûrs pour les filles et la prise de mesures pour prévenir toutes les formes de violence basée sur le genre, l'offre d'une éducation sexuelle complète, la mise en place d'effectifs enseignants paritaires et diversifiés et l'organisation d'actions de sensibilisation, sont des priorités d'investissement clés pour aider à assurer l'éducation universelle, réduire le taux de décrochage scolaire et améliorer les compétences des filles.

GROS PLAN

**39 %**

des jeunes femmes ne terminent pas le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre **46 %** en 2015.



**10 billions de dollars**

Le coût mondial annuel de la non-acquisition des compétences de base par les enfants est estimé à 10 billions de dollars.



Une baisse de **1 pp.\*** des taux de décrochage scolaire générerait un revenu du travail mondial de

**470 milliards de dollars.**

\* pp. signifie points de pourcentage.

## Emploi et protection sociale

**La modernisation des systèmes de protection sociale peut aider à éradiquer la pauvreté et briser le cercle vicieux de l'emploi informel et des bas salaires.**

À l'échelle mondiale, 63,3 % des femmes âgées de 25 à 54 ans en 2022 participaient à la population active, contre 91,9 % des hommes. Il est surprenant de constater que ces chiffres n'ont que peu évolué ces 20 dernières années. Les femmes gagnent encore 20 % de moins que les hommes dans le monde.

Des systèmes de protection sociale complets et sensibles au genre sont essentiels pour réduire la pauvreté et les inéga-

lités et pour remettre les pays en bonne voie pour réaliser les ODD. Malgré des progrès considérables ces dix dernières années, d'importantes lacunes subsistent en matière de couverture. En 2023, un peu plus de la moitié de la population mondiale (52,4 %) était couverte par au moins une prestation sociale. Les estimations portent à 2 milliards le nombre de femmes et de filles non protégées. Des lacunes chroniques dans les services et politiques de soins laissent des millions de travailleurs et de travailleuses ayant des responsabilités familiales sans protection ou soutien adaptés. L'investissement dans une économie des soins réduirait à la

fois la pauvreté temporelle et monétaire des femmes, apuierait leur participation au marché du travail et élargirait les emplois dans le secteur du soin, ce qui pourrait créer jusqu'à 300 millions d'emplois à l'horizon 2035.

L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes est une initiative conjointe lancée par le Secrétaire général des Nations Unies en septembre 2021 pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et

combler les écarts mondiaux en matière d'emplois décents et de protection sociale. En réunissant les États membres, les organisations des Nations Unies, les institutions financières internationales, les banques publiques de développement, les partenaires sociaux, la société civile et le secteur privé, cette initiative vise à créer au moins 400 millions d'emplois décents, particulièrement dans les économies verte, numérique et des soins, et élargir la protection sociale aux plus de 4 milliards de personnes qui en sont actuellement exclues.

## GROS PLAN



## Changements climatiques, perte de biodiversité et pollution

**Le développement des transports durables, la décarbonation de l'industrie et la mise en place de modèles de consommation et de production durables peuvent atténuer la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution.**

Les inégalités actuelles entre les genres rendent les femmes et les filles particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution. Cette situation fait peser des menaces uniques sur leur bien-être et limite leurs chances de prendre des décisions et de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, ainsi qu'à la transition énergétique et économique. Dans le pire des scénarios climatiques, jusqu'à 158 millions de femmes et de filles supplémentaires pourraient basculer dans la pauvreté extrême d'ici à 2050, dont près de la moitié se situent en Afrique subsaharienne. Jusqu'à 236 millions de femmes et de filles supplémentaires pourraient souffrir d'insécurité alimentaire.

Le Cadre d'action pour la justice climatique féministe propose une vision où tout le monde s'épanouit sur une planète durable et en bonne santé. Pour cela, ONU-Femmes propose quatre piliers :

- 1. Reconnaissance** : Reconnaître les droits, le travail et les connaissances des femmes, y compris leur expertise dans la préservation des écosystèmes et les pratiques d'agriculture durable.
- 2. Redistribution** : Investir dans les systèmes de protection sociale pour améliorer la résilience des femmes face aux impacts climatiques et appuyer les transitions paritaires vers des modèles économiques durables.
- 3. Représentation** : Veiller à ce que les diverses voix des femmes soient entendues dans la prise de décisions environnementales, qu'il s'agisse de mouvements sociaux, de ministères ou de délégations aux négociations internationales sur le climat, et combler l'écart entre les demandes en matière d'action climatique et les réponses des gouvernements.
- 4. Réparation** : Remédier aux injustices historiques entre les pays et en leur sein en annulant les dettes non durables, en respectant les engagements en matière de financements climatiques et en finançant les initiatives relatives aux pertes et dommages.

En donnant la priorité aux personnes et à la planète plutôt qu'aux profits, il est possible de créer un monde plus équitable et plus durable.

## GROS PLAN

Dans le pire des scénarios climatiques, jusqu'à **158 millions de femmes et de filles supplémentaires pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici à 2050.**

Jusqu'à 236 millions de femmes et de filles supplémentaires pourraient souffrir d'insécurité alimentaire.



**Le Cadre d'action pour la justice climatique féministe d'ONU-Femmes** repose sur quatre piliers :

- reconnaissance
- redistribution
- représentation
- réparation



**13** INDICATEURS TOTAUX

**5** INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

## Une protection sociale sensible au genre s'impose pour réduire la pauvreté des femmes

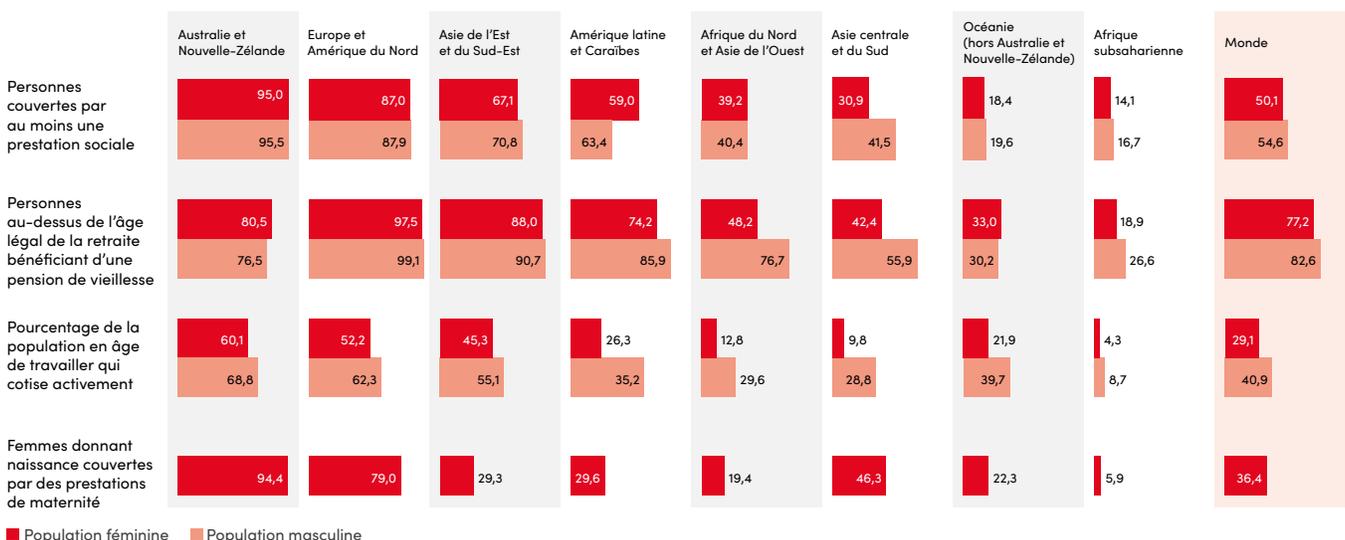
Le taux mondial de pauvreté extrême, qui se définit comme un niveau de revenu inférieur à 2,15 dollars par jour, touchait en 2024 9,8 % des femmes et 9,1 % des hommes. Globalement, le nombre de femmes vivant dans l'extrême pauvreté est supérieur de 24,3 millions à celui des hommes. Selon les projections, 8,1 % de femmes (contre 7,6 % d'hommes) devraient rester dans cette catégorie à l'horizon 2030, et cette cible de l'ODD ne sera par conséquent pas atteinte. Éliminer la pauvreté extrême pour les femmes et les filles prendra 137 années supplémentaires si cette tendance se poursuit. La situation est plus grave encore lorsque l'on tient compte des seuils de pauvreté internationaux de 3,65 dollars et 6,85 dollars, pour lesquels 25,4 % et 47,5 % des femmes vivaient dans des ménages pauvres en 2024, avec peu de changements attendus d'ici à 2030.

La protection sociale sensible au genre, qui englobe les transferts en espèces aux familles pauvres, les congés de maternité et les retraites, est essentielle pour éradiquer la pauvreté ; pourtant, en 2023, la couverture sociale, loin d'être universelle, était largement inférieure chez les femmes (50,1 %, contre 54,6 % pour les hommes). Seules 36,4 % des mères de nouveau-nés étaient couvertes par des prestations de maternité. Les contributions aux régimes de sécurité sociale des femmes en âge de travailler étaient beaucoup plus faibles (29,1 %) que celles des hommes (40,9 %), engendrant un écart de 5,4 points de pourcentage en matière de retraite à un âge avancé. Le nombre réduit d'heures rémunérées dû au travail domestique et de soins non rémunéré, l'écart salarial et la discrimination au travail conduisent à des revenus, une épargne et une retraite plus faibles aux stades ultérieurs de la vie.

Les mesures renforcées de protection sociale pour les femmes et les filles, en particulier dans un contexte marqué par différentes crises, sont essentielles. Un ensemble exhaustif d'interventions SDG Push visant à combler les écarts entre les sexes et autonomiser les femmes, par exemple en améliorant leur accès à la protection sociale, aux services essentiels et à des salaires équitables, pourrait réduire de 115 millions le nombre de femmes en situation d'extrême pauvreté en 2050.

### GRAPHIQUE 1

Part de la population couverte par au moins une prestation sociale, par sexe, 2023 (pourcentage)



Source : Estimations de l'Organisation internationale du Travail ; Base de données mondiale sur la protection sociale, sur la base de l'Enquête sur la Sécurité Sociale ; Programmes de sécurité sociale de l'Association internationale de la sécurité sociale ; ILOSTAT ; sources nationales.

Remarque : La couverture effective renvoie à la part de la population totale bénéficiant de prestations sociales contributives ou non contributives dans au moins un domaine ou contribuant activement à au moins un régime de sécurité sociale.



**14** INDICATEURS TOTAUX

**2** INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

## Les femmes jouent des rôles importants dans la production alimentaire, mais les politiques agricoles ne parviennent pas à résoudre les disparités entre les sexes

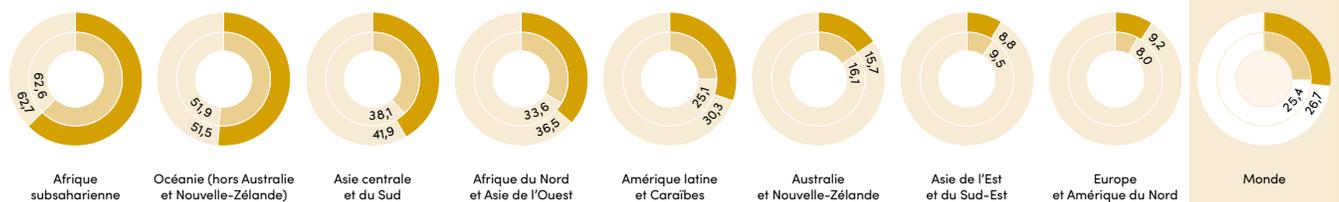
La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave a fortement augmenté pendant la pandémie. En 2023, elle affectait encore 28,9 % de la population mondiale, soit 2,33 milliards de personnes. Plus courante chez les femmes, l'insécurité alimentaire touche 26,7 % de femmes adultes, contre 25,4 % d'hommes, soit une différence d'environ 47,8 millions entre les sexes. L'écart entre les sexes s'est réduit depuis le pic pandémique, mais demeure toutefois légèrement plus élevé qu'avant la pandémie. Cette réduction est par ailleurs partiellement imputable à une augmentation continue de l'insécurité alimentaire chez les hommes depuis 2022. Selon les prévisions, l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans devrait atteindre les 32,3 % d'ici à 2030, manquant ainsi largement l'objectif mondial de réduction de 50 %.

Les systèmes alimentaires sont des sources vitales de subsistance, qui emploient 36 % de femmes et 38 % d'hommes à l'échelle mondiale. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, respectivement 66 % et 71 % des femmes travaillent dans le secteur agricole, contre 60 % et 47 % des hommes. Si plus de 75 % des politiques agricoles reconnaissent le rôle joué par les femmes, seules 19 % d'entre elles ont pour objectifs explicites l'égalité entre les sexes ou les droits des femmes. Seules 13 % d'entre elles encouragent la participation des femmes rurales à l'élaboration de politiques. La moitié des financements bilatéraux destinés à l'agriculture et au développement rural comprennent des objectifs en matière d'égalité entre les sexes, mais seuls 6 % d'entre eux la considèrent comme un objectif principal.

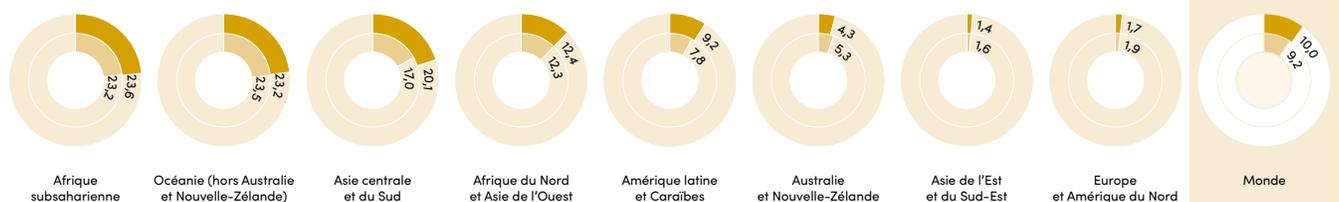
### GRAPHIQUE 2

#### Insécurité alimentaire modérée ou grave, par sexe et région, 2023 (pourcentage de la population adulte)

##### Insécurité alimentaire modérée ou grave



##### Insécurité alimentaire grave



■ Population féminine ■ Population masculine

Source: FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2024. Résumé de L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024 – Des financements pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition. Rome.



**28** INDICATEURS  
TOTAUX

**6** INDICATEURS  
SPÉCIFIQUES AU GENRE

## Les femmes et les filles vivant dans un contexte conflictuel sont exposées à des risques accrus pour leur santé mentale et physique

Si le taux mondial de mortalité maternelle a baissé de 34 % entre 2000 et 2020, près de 800 femmes meurent encore tous les jours de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement. Les normes sexistes, le manque de priorité donnée à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et financièrement accessibles, et les systèmes de santé fragiles dans les pays à revenu faible et intermédiaire freinent les progrès. Les crises amplifient les pressions et éliminent l'accès aux soins de santé et à d'autres ressources vitales.

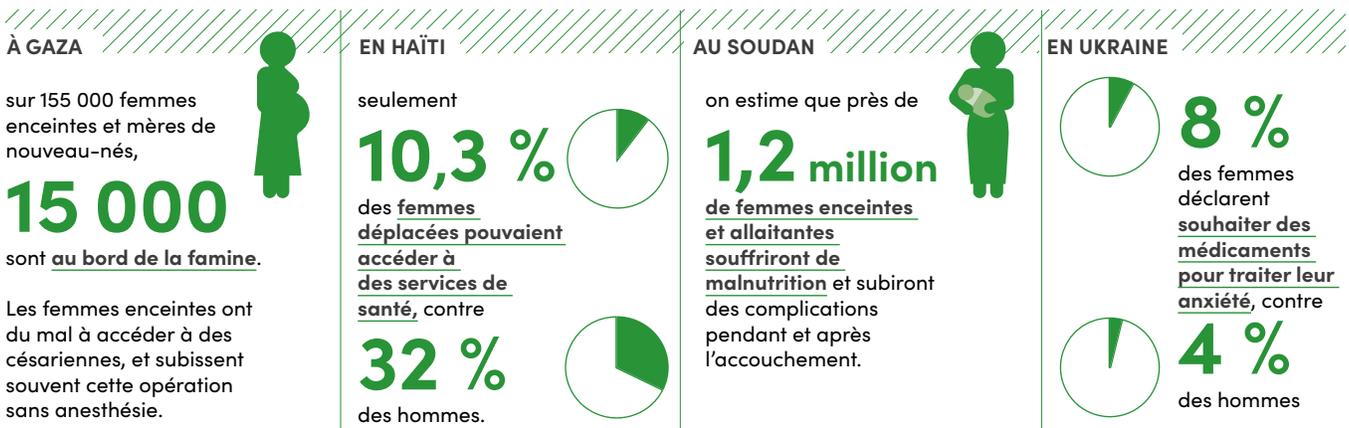
Au Soudan, où se joue l'une des plus grosses crises de déplacement de populations du monde, plus de 10,7 millions de personnes ont fui leur domicile. Parmi elles, se trouvent 1,2 million de femmes enceintes et allaitantes exposées au risque de malnutrition en 2024 ; 40,8 % d'entre elles à Zamzam, dans le nord du Darfour, souffrent déjà de malnutrition aiguë et courent un risque élevé de subir de graves complications. Chaque jour en Afghanistan, 24 femmes meurent en donnant la vie. Près d'un tiers des femmes (31,9 %) ont du mal à accéder à des cliniques de santé, et 70 % d'entre elles ne peuvent prendre leurs propres décisions en matière de soins de santé. Les restrictions à l'éducation imposées par les talibans pourraient augmenter la maternité précoce de 45 % et la mortalité maternelle de 50 %.

Les conflits font aussi peser un stress psychologique intense sur les femmes et les filles. Près de 82 % des femmes afghanes se déclarent en mauvaise santé mentale. À Gaza, 75 % des femmes ont décrit un sentiment de dépression, 62 % avaient des problèmes de sommeil, et 65 % souffraient d'anxiété et avaient des cauchemars. Plus de 60 % des mères ukrainiennes réfugiées en Pologne ont déclaré souffrir d'une grande détresse.

Les femmes et les filles dans les contextes conflictuels sont particulièrement vulnérables aux maladies infectieuses en raison de déplacements ou de perturbations dans les soins de santé. Début 2024, plus de 429 000 cas de pneumonie étaient signalés chez les femmes en Afghanistan. Les femmes à Gaza présentaient des taux plus élevés d'infections cutanées et de problèmes gastro-intestinaux que les hommes, en partie en raison des soins prodigués à leurs proches malades.

### GRAPHIQUE 3

#### La guerre, les conflits et les déplacements ont des conséquences désastreuses sur la santé mentale et physique des femmes





**12** INDICATEURS  
TOTAUX

**8** INDICATEURS  
SPÉCIFIQUES AU GENRE

## Les écarts entre les sexes dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire persistent parallèlement aux inégalités en matière d'accès aux technologies numériques

Aujourd'hui, 119,3 millions de filles ne sont pas scolarisées, contre 124,7 millions en 2015. Entre 2022 et 2023, la part de jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans non scolarisées et sans emploi ni formation est passé de 29,1 % à 28,1 %, réduisant l'écart entre les sexes de seulement 0,7 point de pourcentage. Si les écarts entre les sexes se sont réduits à tous les niveaux d'enseignement partout dans le monde, les disparités dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire demeurent préoccupantes dans trois régions sur huit. En Afrique subsaharienne et en Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande), les taux de non-scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'élevaient à 48 % et 27 % respectivement pour les filles, contre 44 % et 22 % pour les garçons. Les filles des ménages les plus pauvres figurent parmi les plus désavantagées, toutes régions confondues. Certains pays ne comptent pratiquement pas de jeunes femmes pauvres parmi la population scolarisée, quel que soit le niveau concerné.

L'Asie centrale et du Sud a enregistré des progrès importants dans la réduction des écarts entre les sexes dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, grâce à des programmes de restauration scolaire à la mi-journée, au plaidoyer pour l'éducation des filles et à la loi relative au droit à l'éducation adoptée par l'Inde. Les normes sociales, le travail domestique et de soins non rémunéré et le mariage précoce limitent toutefois encore les chances des filles de fréquenter l'école et d'y rester, en particulier lors du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie de l'Est et du Sud-Est, les écarts entre les sexes sont inversés, et favorables aux filles de 2 points de pourcentage. Ces insuffisances requièrent aussi une attention particulière, les sous-performances à l'école pouvant favoriser les comportements à risque chez les garçons.

Un accès amélioré au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, en particulier dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, peut créer d'immenses opportunités pour les jeunes femmes et les filles, et stimuler le développement économique. Dans les principales économies, les femmes ne représentent actuellement que 26 % de la population active dans le secteur des données et de l'intelligence artificielle et 12 % dans celui de l'informatique dématérialisée. Multiplier par deux la part de femmes dans le secteur de la technologie leur donnerait non seulement accès à des emplois décents et bien rémunérés, mais augmenterait aussi le PIB de près de 600 milliards d'euros d'ici à 2027.

### GRAPHIQUE 4

#### Taux de non-scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par sexe, 2024 (pourcentage)



Source : Calculs d'ONU-Femmes fondés sur la base de données 2024 de l'UNESCO sur les taux de non-scolarisation du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*, 2023.

Remarque : Les décimales ne sont pas disponibles.



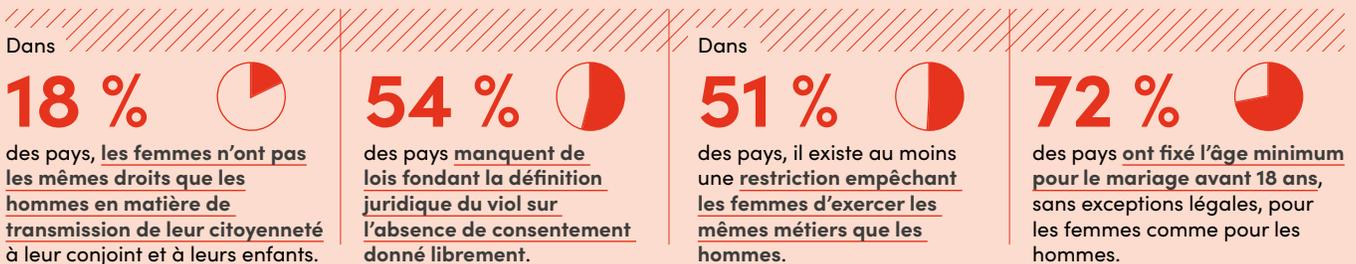
## LE MONDE EST EN MAUVAISE VOIE POUR ATTEINDRE L'ODD 5 D'ICI 2030

### Des lois discriminatoires et d'autres obstacles structurels réduisent les perspectives d'égalité entre les sexes à l'horizon 2030

Si les progrès ne s'accroissent pas rapidement, la communauté mondiale ne pourra atteindre l'égalité entre les sexes d'ici à 2030. Les progrès sont globalement insuffisants, au vu notamment des retards pris sur certaines questions structurelles comme la sensibilité au genre des lois, des politiques et des budgets. Les normes sociales perpétuent encore et toujours la discrimination, empêchant les femmes d'être sur le même pied d'égalité que les hommes. L'accès des femmes aux postes politiques et d'encadrement, de même que leur capacité à faire des choix en matière de santé sexuelle et reproductive, demeure particulièrement faible. La violence à l'égard des femmes est omniprésente, et les pratiques néfastes, comme le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, ont de graves impacts sur les filles, malgré leur recul depuis quelques dizaines d'années. Compte tenu du nombre limité de données sur l'ODD 5, l'ampleur des inégalités entre les genres demeure la grande inconnue, qui masque l'expérience des femmes dans les processus politiques et décisionnels. Dans les six années qui nous séparent encore de 2030, nous ne pourrons progresser de manière significative sans prendre des engagements à grande échelle en faveur du changement appuyés par des investissements proportionnels.

### Des lois et politiques rigoureuses favorisant l'égalité entre les sexes et combattant la discrimination basée sur le genre sont essentielles pour assurer le changement. Pourtant, les cadres discriminatoires dominant encore, compromettant les progrès partout dans le monde.

Entre 2019 et 2023, 56 réformes législatives positives ont été engagées dans les quatre domaines mesurés par l'indicateur 5.1.1 des ODD (cadres juridiques généraux et vie publique ; violence à l'égard des femmes ; emploi et avantages économiques ; mariage et famille). Aucun des 120 pays dotés de données cependant n'a toutes les lois pertinentes en place dans les quatre domaines concernés.



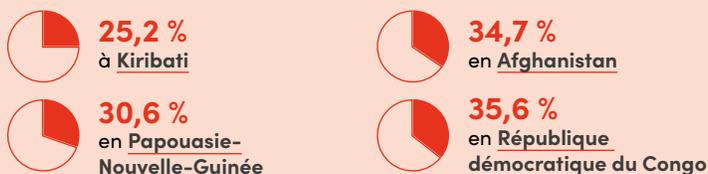
Toutes les lois discriminatoires doivent être éliminées, et des cadres juridiques rigoureux qui défendent pleinement l'égalité entre les sexes et les droits des femmes doivent être établis dans toutes les régions. Ceux-ci doivent s'accompagner d'une mise en œuvre vigoureuse, de mesures de contrôles, de ressources suffisantes, de la mise en place des infrastructures nécessaires et du développement des capacités requises.

### La lutte contre la violence, le harcèlement et les abus contre les femmes et les filles, quels que soient la forme qu'ils prennent et le domaine dans lequel ils se manifestent, y compris en ligne, sera déterminante pour la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes.

À l'échelle mondiale,

#### 1 femme ou fille sur 8

âgée de 15 à 49 ans a subi des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire intime au cours de l'année écoulée (12,5 %), un taux qui touche presque 1 femme ou fille sur 3, ou plus, dans 13 pays, dont :



#### Les pays dotés d'une législation relative aux violences domestiques

affichent des taux plus faibles de violences perpétrées par un partenaire intime que ceux qui en sont dénués (9,5 % contre 16,1 %).



Les pratiques néfastes nuisent gravement au bien-être des femmes et des filles, en raison, entre autres, de leurs répercussions physiques, émotionnelles et psychologiques à long terme. Elles engendrent des conséquences sociétales profondes en perpétuant les cycles de la pauvreté, de l'inégalité et de l'instabilité sociale.

En 2023,

## 1 femme sur 5

âgée de 20 à 24 ans était mariée avant l'âge de **18 ans** (18,7 %), contre 1 sur 4 en 2003 (24,1 %).

# 2092

Année au cours de laquelle le **mariage des enfants sera éradiqué** au rythme actuel.



Les pays pauvres et ceux en proie à un conflit ou à une crise sont particulièrement touchés. L'incidence moyenne du mariage des enfants dans les pays touchés par un conflit est **plus élevée de 14,4 points de pourcentage** que dans les contextes non conflictuels.

À l'échelle mondiale, **plus de 230 millions** de filles et de femmes ont subi des  **mutilations génitales féminines**, dont **21,7 % en Afrique subsaharienne** et **73,6 % en Afrique du Nord**.

Cela représente une hausse de 15 %, soit **30 millions** de filles et de femmes supplémentaires en 8 ans.



Il est essentiel de renforcer les politiques, services, emplois et infrastructures de soins pour reconnaître, réduire et redistribuer la charge de travail domestique et de soins non rémunéré, principalement assumée par les femmes.



À l'échelle mondiale, les femmes consacrent en moyenne

## 2,5 fois

plus d'heures par jour que les hommes au travail domestique et de soins non rémunéré, y compris 3,1 fois plus en Afrique subsaharienne et 4,9 fois plus en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest.

Les mouvements contre le droit universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs limitent les progrès vers l'égalité entre les sexes et le droit de disposer de son corps.



Les pays et zones n'ont que

## 76 %

des lois et réglementations requises pour garantir un **accès plein et équitable à la santé et aux droits sexuels et reproductifs**.

Seules

## 56 %

des femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont mariées ou en couple **peuvent prendre des décisions sur leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs**, et les disparités entre les pays et les régions sont importantes.

Les femmes se voient souvent refuser des rôles de leadership et d'encadrement, à la fois dans la sphère politique et dans le secteur privé.

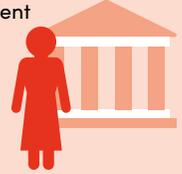
À l'échelle mondiale en 2023, les femmes détenaient

## 1 siège sur 4

au **parlement** (26,9 %), contre 22,3 % en 2015, et

## 1 poste sur 3

au sein des **autorités locales** (35,5 %).



L'introduction de quotas de genre augmente la part de femmes parlementaires.



**27,2 %** de femmes au parlement dans les pays dotés de quotas imposés par la loi



**23,2 %** de femmes au parlement dans les pays dénués de quotas imposés par la loi



En 2022, les femmes détenaient **27,5 %** des postes de direction dans le monde, tout en représentant 40,1 % de la main-d'œuvre totale.

L'absence de cadres juridiques et les droits fonciers limités des femmes font obstacle à l'égalité entre les sexes.



Les femmes représentent **moins de 40 %** des propriétaires ou titulaires de droits sur des terres agricoles dans 32 pays sur 49 disposant de données sur la période 2011-2022.

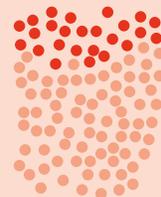
De manière alarmante, **près de la moitié des 68 pays** disposant de données sur l'accès des femmes à la propriété foncière et au contrôle des terres (ODD 5.a.2) entre 2019 et 2022 **manquent de protections juridiques suffisantes**.

Améliorer l'accès des femmes à la téléphonie mobile peut favoriser l'indépendance économique.



**74,8 %** des femmes possèdent un téléphone portable, contre **81,4 %** des hommes. L'amélioration de l'accessibilité financière, en particulier des appareils, le renforcement de l'alphabétisation et des compétences numériques et la résolution des problèmes de sécurité sont des mesures puissantes qui contribuent à combler les écarts entre hommes et femmes en matière de possession et d'utilisation de téléphones mobiles.

La plupart des systèmes fiscaux n'assurent pas le suivi au fil du cycle de gestion des finances publiques des ressources consacrées à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.



## Seuls 26 % des 105 pays

et zones disposant de données entre 2018 et 2021 possèdent des systèmes qui recensent et rendent publiques les affectations budgétaires destinées à l'égalité entre les sexes.

**6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

**11** INDICATEURS TOTAUX

**0** INDICATEUR SPÉCIFIQUE AU GENRE

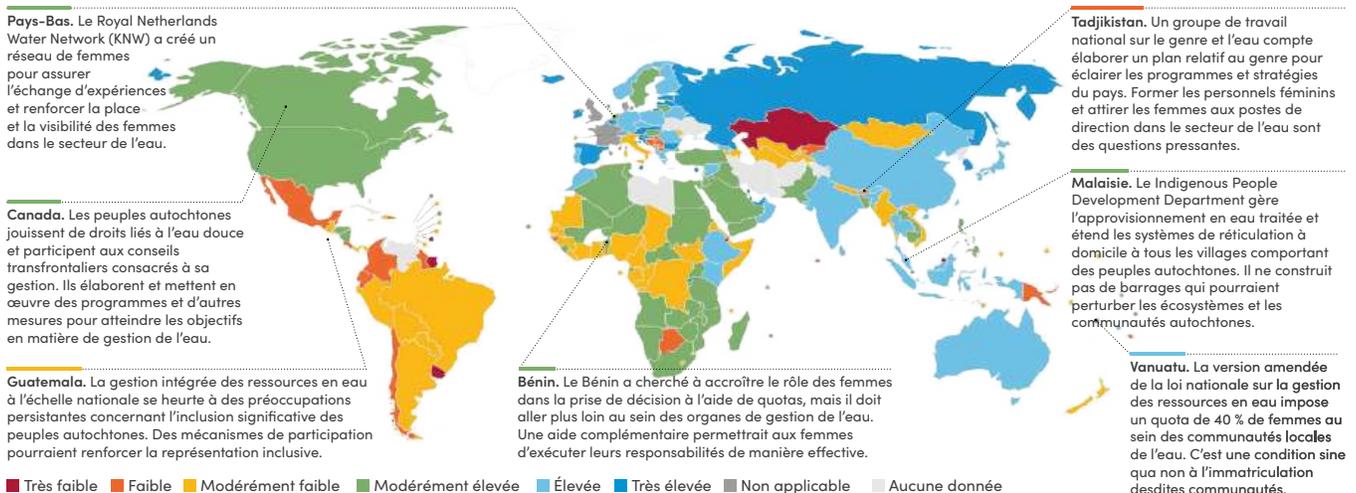
## Les femmes jouent un rôle central dans la collecte et l'utilisation de l'eau mais demeurent exclues de la gestion, de l'élaboration de plans et de la prise de décisions relatives à l'eau

Dans le monde, une personne sur six, soit 1,8 milliard de personnes, vit dans un ménage devant puiser l'eau potable à une source extérieure. Dans 70 % de ces ménages, cette lourde charge pèse sur les femmes et les filles, ce qui limite leurs possibilités d'éducation et leurs activités de production et leurs loisirs, et les expose au risque de blessures ou de violence. Dans 53 pays disposant de données, les femmes et les filles consacrent 250 millions d'heures par jour à la collecte de l'eau, soit trois fois plus que les hommes et les garçons. Dans les pays d'Afrique subsaharienne disposant de données, les près de 200 millions d'heures par jour consacrées par les femmes et les filles à la collecte de l'eau dépassent le nombre total d'heures travaillées chaque jour par l'ensemble de la population du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il est essentiel, pour réduire cette charge, d'intensifier les investissements dans les systèmes d'eau courante, en particulier dans les zones rurales. Un programme national lancé en Inde en 2019 illustre les possibilités : il a étendu l'accès à l'eau courante à plus de 117 millions de ménages en moins de cinq ans.

Les femmes et les filles devraient avoir voix au chapitre quant à la gestion et à la gouvernance des ressources hydriques. L'équité sociale, l'efficacité économique et la durabilité environnementale dépendront de leur leadership et de leur participation. Pourtant, en 2023, seuls 27,4 % des pays déclaraient avoir réussi à mettre en œuvre des mesures liées au genre dans les cadres nationaux de gestion de l'eau, une hausse modeste d'environ 3,5 % depuis 2020. Près de 15 % des pays n'ont mis en œuvre aucune pratique d'intégration du genre. Les femmes autochtones et d'autres groupes vulnérables sont particulièrement marginalisés. Seuls 19 % des pays ont adopté des mesures explicites pour assurer la sensibilisation, réduire la barrière de la langue et veiller à leur participation effective à la prise de décisions relatives aux ressources hydriques. La transformation des politiques en actions nécessite des fonds réservés, des points focaux dans tous les ministères compétents et des plans clairs et réalisables appuyés par une mise en œuvre et un suivi.

### GRAPHIQUE 5

#### Intégration du genre dans la gestion des ressources en eau, par niveau de mise en œuvre, 2023



Source : Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2024. [Portail de données sur la gestion intégrée des ressources en eau.](#)



**6** INDICATEURS  
TOTAUX

**0** INDICATEUR  
SPÉCIFIQUE AU GENRE

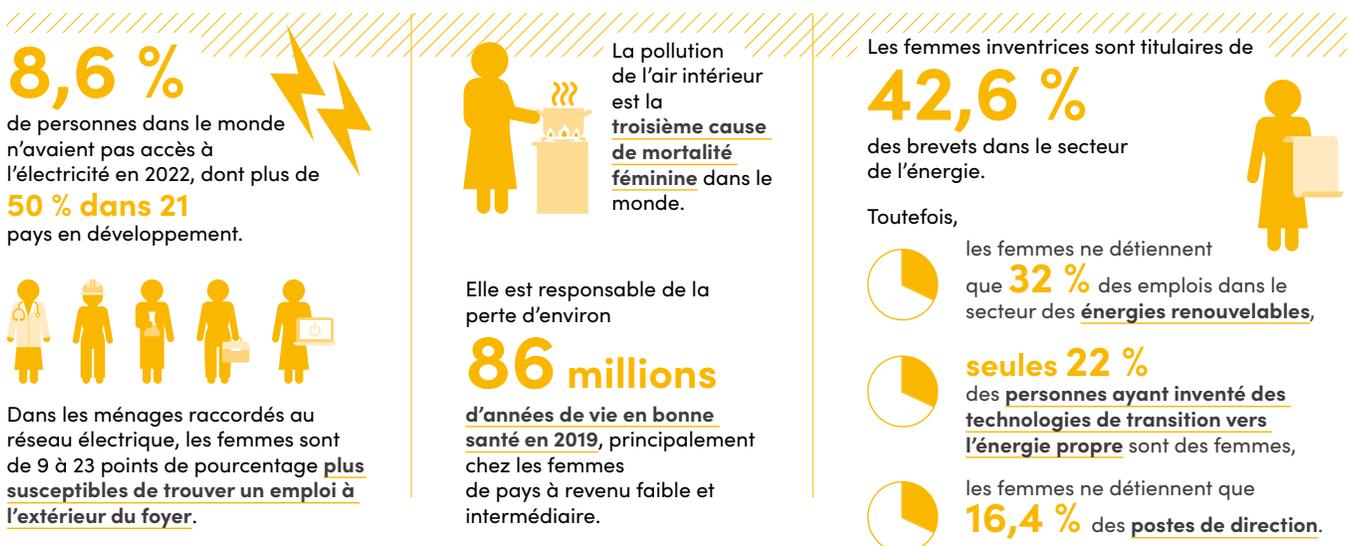
## Il est essentiel d'attirer plus de femmes dans le secteur de l'énergie pour favoriser l'essor des solutions énergétiques propres et inclusives

La transition vers une énergie propre et accessible, y compris financièrement, pourrait favoriser l'avancée de tous les ODD. Elle représente certainement une condition préalable à la réalisation de l'ODD 5. À l'échelle mondiale, 91,4 % des personnes ont accès à l'électricité (84,0 % dans les zones rurales). Mais les combustibles et les technologies de cuisson propre étaient hors de la portée d'une personne sur quatre en 2022 (26,4 %), dont près de la moitié de la population rurale (45,6 %) dans le monde. Les disparités en matière d'accès à l'énergie ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles, qui sont les principales pourvoyeuses et utilisatrices d'énergie domestique. Cela nuit à leur santé, à leur éducation et à leurs moyens de subsistance. En 2019, 1,5 million de femmes et de filles sont mortes prématurément d'exposition à la pollution de l'air intérieur, ce qui en fait la troisième cause principale de mortalité féminine. L'accès universel à des modes de cuisson propre pourrait faire économiser aux femmes 1,5 heure par jour en moyenne et présenter des avantages multiples. Dans les ménages raccordés au réseau électrique, par exemple, les femmes sont de 9 à 23 points de pourcentage plus susceptibles de trouver un emploi à l'extérieur du foyer.

Les investissements dans l'énergie propre pour tous et toutes pourraient atténuer les changements climatiques, élargir l'accès à une électricité fiable et abordable, stimuler la productivité, accroître les revenus et conduire à l'amélioration de la santé et de l'éducation des femmes et des filles. Pourtant, les obstacles à la participation, à l'innovation et au leadership féminins en matière de transition énergétique persistent, y compris en raison de leur faible représentation dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Les femmes ne représentent que 16 % de la main-d'œuvre dans le secteur de l'énergie, dominé par les hommes, et gagnent 15 % de moins que les hommes à niveau de compétence égal. Le recrutement non discriminatoire, les politiques de soins et les environnements professionnels propices, l'égalité des chances en matière de mentorat et de création de réseaux, et l'accès équitable à l'éducation et à la formation figurent parmi les solutions permettant de multiplier rapidement les opportunités pour les femmes dans le secteur naissant des énergies renouvelables.

### GRAPHIQUE 6

#### Le secteur de l'énergie est en pleine transition, mais les obstacles liés au genre demeurent importants





**16** INDICATEURS TOTAUX

**6** INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

## Un nouvel indicateur sur la sous-utilisation de la main-d'œuvre met en lumière les difficultés que rencontrent les femmes à trouver un emploi

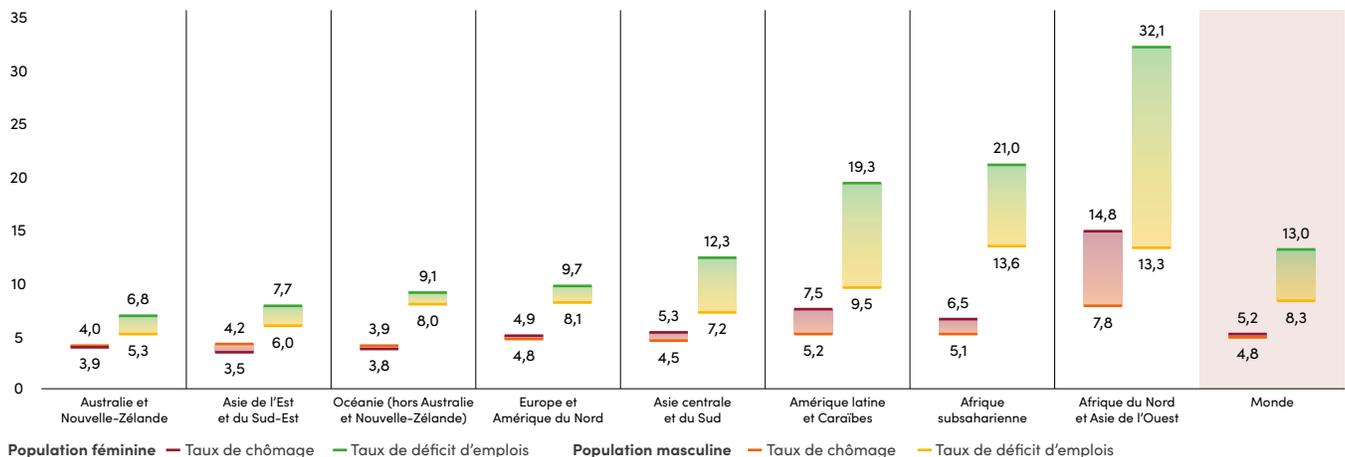
Le taux de chômage mondial affiche un écart entre les sexes moins important en 2024 : 5,2 % de femmes sont actuellement au chômage, contre 4,8 % d'hommes. Le taux de déficit d'emplois dans le monde, qui recense toutes les personnes qui souhaitent travailler mais qui ne sont pas titulaires d'un emploi, s'élevait toutefois à 13,0 % pour les femmes, contre 8,3 % pour les hommes. En d'autres termes, si les femmes souhaitent travailler, elles sont moins susceptibles que les hommes de rechercher un emploi ou d'être disponibles à court terme. Cette disparité met en lumière l'importance de collecter et d'analyser des données détaillées et ventilées par sexe sur les liens avec le marché du travail pour éclairer les décisions politiques.

L'écart de rémunération généralisé entre employés et employées est imputable à la ségrégation des emplois, aux interruptions de carrière et aux discriminations sur le lieu de travail. Au Royaume-Uni, les écarts de rémunération entre hommes et femmes, qui s'élèvent à 14,5 %, sont imputables aux deux tiers à des préjugés sexistes au travail. La mise en œuvre d'initiatives de transparence salariale peut aider à réduire ces écarts, de même que les politiques de salaire minimum et les conventions collectives bien conçues. Pourtant, seuls 41 % des accords examinés contenaient des clauses relatives à l'égalité des sexes, telles que des dispositions garantissant une rémunération égale pour travail de valeur égale.

Les nouvelles tendances, comme l'essor de l'intelligence artificielle, redessinent les marchés du travail et influencent la disponibilité des emplois, les compétences requises et les dynamiques de l'emploi, ce qui affecte considérablement l'emploi des femmes. À l'échelle mondiale, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de détenir un emploi où l'intervention humaine pourrait être remplacée par l'intelligence artificielle (3,7 % et 48 millions d'emplois féminins, contre 1,4 % et 27 millions d'emplois masculins). La réduction du fossé numérique entre les sexes, l'éducation et la formation, et l'adoption de politiques sensibles au genre relatives au marché du travail et à la protection sociale sont essentielles pour lutter contre ces risques et permettre aux femmes et aux filles de profiter des retombées positives de la révolution numérique.

### GRAPHIQUE 7

Taux de chômage et taux de déficit d'emplois, par sexe, personnes de 15 ans et plus, 2024 (pourcentage)



Source : Organisation internationale du Travail. 2024. [Base de données ILOSTAT](#).

Remarque : Des estimations modélisées ont été utilisées ici. Le taux de chômage, le taux d'activité potentiel et le taux de non-demandeurs d'emploi volontaires représentent différents degrés de lien avec le marché du travail.

## 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



**12** INDICATEURS TOTAUX

**0** INDICATEUR SPÉCIFIQUE AU GENRE

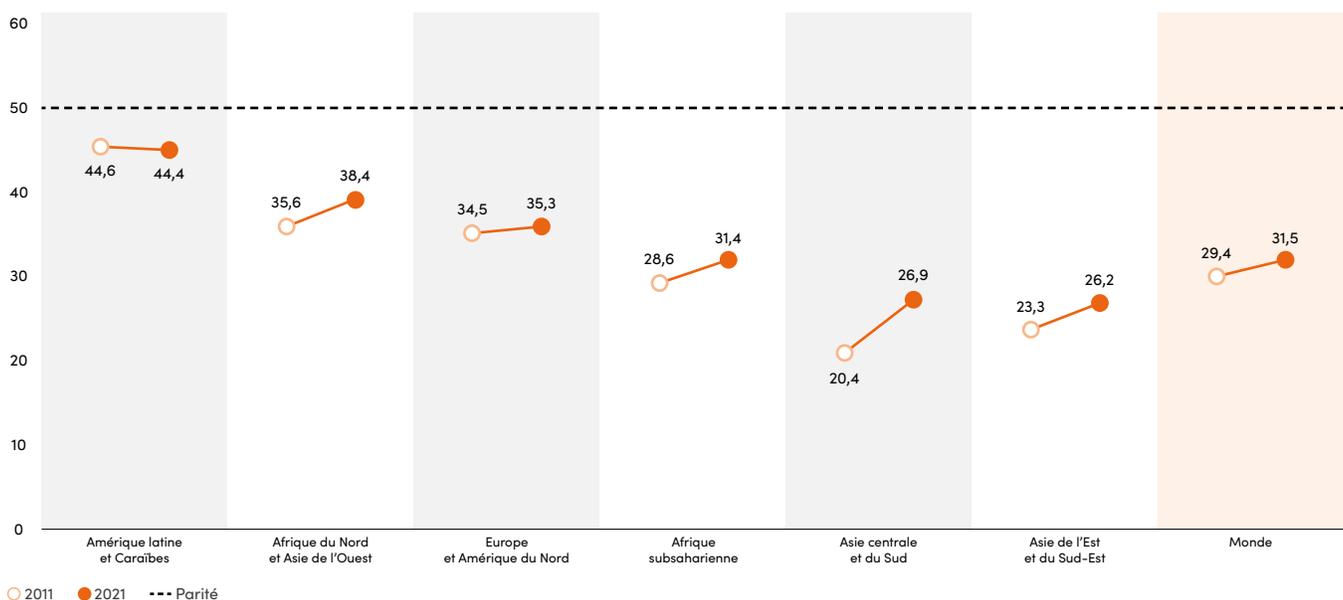
### Des technologies numériques inclusives et sensibles au genre pourraient favoriser des avancées sur plusieurs ODD à la fois

Presque tous les pays affichent des écarts entre les sexes dans les domaines des compétences numériques et des STIM, ce qui pèse fortement sur la participation et le leadership des femmes et des filles dans l'innovation et la transformation numérique. La sous-représentation des femmes est influencée par des stéréotypes qui circulent à plusieurs niveaux. Par exemple, la perception stéréotypée selon laquelle les filles sont moins intéressées par l'ingénierie et l'informatique a été identifiée chez les enfants dès l'âge de six ans. Par conséquent, un tiers seulement des titulaires de diplômes STIM (35 %) sont des femmes, et la part de chercheuses à l'échelle mondiale, qui s'élève à 31,5 %, n'a que peu évolué depuis 2011. L'Asie centrale et du Sud, où ce taux est passé de 20,4 % à 26,9 % en 2021, fait seule figure d'exception. En 2022, les femmes occupaient moins d'un poste sur quatre dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et des technologies de l'information et de la communication, ce qui limite leur rôle dans la prise de décisions et leur influence sur le processus de conception et de déploiement technologiques.

Les questions de genre et les perspectives intersectionnelles dans les secteurs des technologies et de l'innovation pourraient accélérer les progrès dans la réalisation de plusieurs ODD, y compris grâce à l'intelligence artificielle et aux initiatives numériques relatives aux technologies agricoles, financières et éducatives et à la santé et à l'administration numériques, entre autres. Les mesures ciblées pour bâtir des écosystèmes numériques plus inclusifs devraient accélérer l'inclusion et le maintien des femmes dans l'économie numérique, et assurer l'intégration complète des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans la conception et le déploiement de technologies émergentes.

## GRAPHIQUE 8

### Part de chercheuses, par région, 2011 et 2021 (pourcentage)



Source : Navigateur de données de l'ISU.

Remarque : Les moyennes régionales sont basées sur les données disponibles ; elles sont calculées à partir des données de l'année la plus proche en cas de données manquantes pour 2011 et 2021.



**14** INDICATEURS TOTAUX

**2** INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

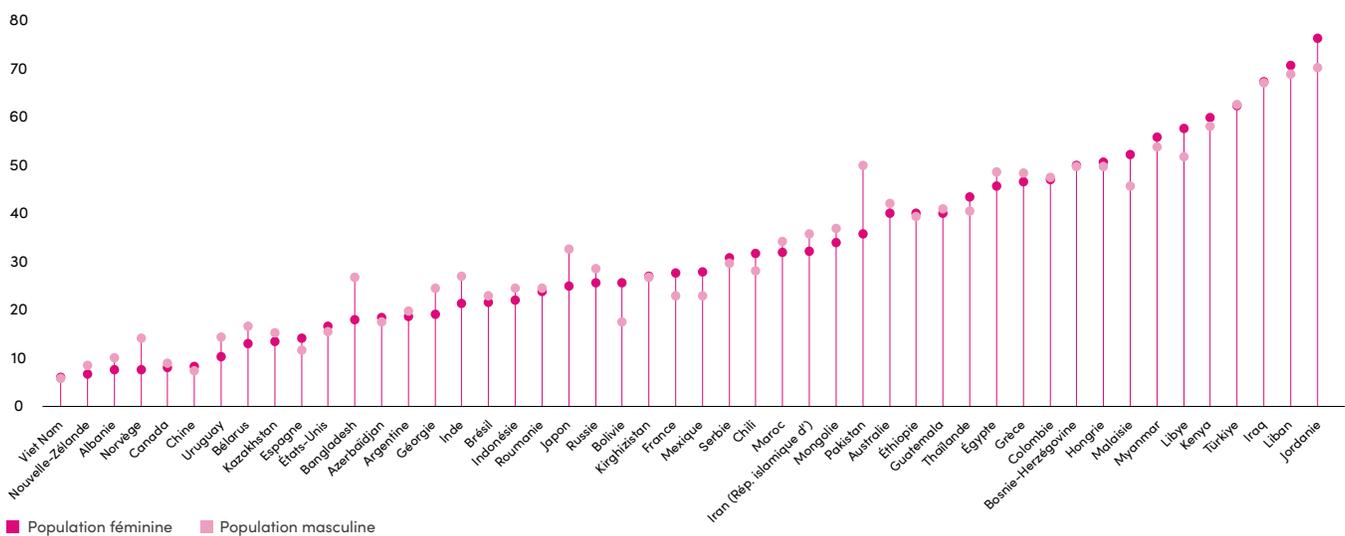
## De nombreuses migrantes, femmes et filles confondues, ne bénéficient pas de l'égalité d'accès aux opportunités socio-économiques et se heurtent à des risques plus élevés de violence et de discrimination

En 2019, la population de travailleurs migrants dans le monde était composée à 41,5 % de femmes et de filles, soit un nombre total de 70 millions. Celles-ci étaient à 79,9 % employées dans des services à forte demande, dont les soins de santé et le travail domestique. Les travailleuses migrantes sont plus susceptibles que les hommes de détenir des emplois faiblement rémunérés et peu qualifiés, et ont un accès limité aux services d'appui. Elles se heurtent à une discrimination structurelle et systématique, et l'hostilité vis-à-vis des populations migrantes peut être généralisée. Dans 92 pays, 28,1 % des personnes en moyenne estiment que ces populations nuisent au développement national, malgré les nombreuses preuves du contraire. Les migrantes, femmes comme filles, font face à des taux plus élevés de violence basée sur le genre, y compris le trafic d'êtres humains à tous les stades de la migration. En 2020, les femmes représentaient 64 % des victimes identifiées de traite à des fins d'exploitation sexuelle, et les filles 27 % supplémentaires. Les femmes et les filles sont trois fois plus susceptibles de subir des violences physiques ou sexuelles dans le cadre du trafic d'êtres humains que les hommes et les garçons. En 2023, 870 décès de migrantes ont été enregistrés. De nombreuses autres ont disparu sur le chemin.

La réalisation de l'objectif 10 suppose de renforcer la protection des droits humains des migrantes. Pour cela, il convient d'adopter des mesures visant à prévenir, identifier et lutter contre les vulnérabilités pendant la migration, conformément au [Pacte mondial sur les migrations](#). Les lois et politiques doivent explicitement interdire la discrimination, garantir l'égalité des droits, de l'accès aux services et des chances, et fournir une assistance ciblée. En 2021, un examen mondial des politiques migratoires internationales a dévoilé que 15 pays et zones sur 87 manquaient encore de mécanismes formels pour assurer la prise en compte par les politiques des questions de genre.

### GRAPHIQUE 9

#### Part de la population qui estime que l'impact des populations migrantes sur le développement de leur pays est assez mauvais ou plutôt mauvais, par sexe, 2017-2022 (pourcentage)



Source : World Values Survey Association. 2024. [Outil d'analyse des données du World Values Survey](#).

Remarque : Ce graphique présente 48 des 92 pays et zones couverts par le 7e cycle du World Values Survey (2017-2022).



**15** INDICATEURS  
TOTAUX

**3** INDICATEURS  
SPÉCIFIQUES AU GENRE

## L'urbanisation expose à de nombreux risques les femmes et les filles, plus vulnérables à la pollution de l'air et à l'insuffisance des moyens de transport

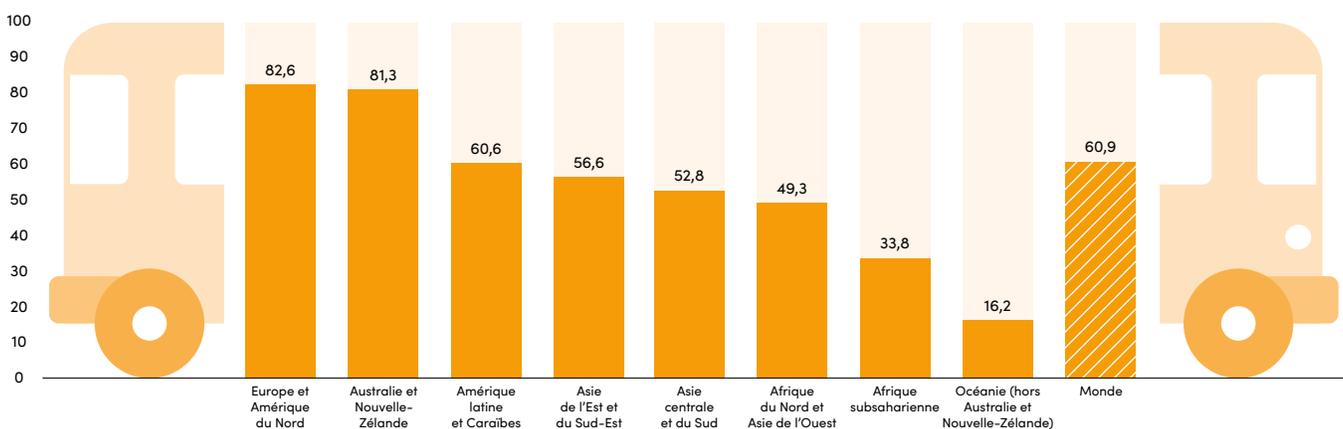
Plus de 56 % de la population mondiale vit en zone urbaine. Cette part devrait passer à 70 % d'ici à 2050, et englober plus de 2 milliards de personnes handicapées et âgées de 65 ans et plus. Ces personnes auront besoin de services et infrastructures inclusifs et accessibles, un objectif difficile pour les municipalités ayant des ressources limitées. De plus, à mesure que les villes s'agrandissent, la circulation, les embouteillages et la pollution de l'air s'aggravent. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables aux problèmes de santé mentale et physique dus à la pollution de l'air : des taux plus élevés de suicide en Chine et de démence aux États-Unis, et une plus forte hésitation à quitter le domicile au Pakistan ont été signalés. Les femmes et les filles sont aussi exposées à des risques plus élevés de harcèlement sexuel et d'autres formes de violence dans les villes.

L'atténuation de ces difficultés dépend de la construction de villes inclusives et sûres, qui proposent un accès élargi à des transports durables et économes en énergie. En 2020, toutefois, seuls 6 résidents urbains sur 10 avaient un accès facile aux transports publics. Les personnes handicapées se heurtent à d'importantes difficultés d'accès et d'utilisation des transports publics, leurs besoins étant peu pris en compte dans la plupart des villes. Ces écarts touchent les femmes de façon disproportionnée. Au Royaume-Uni, 45 % des femmes handicapées ont souvent du mal à arriver à destination en raison d'un manque d'accessibilité des transports, contre 35 % des hommes handicapés.

Pour réaliser l'objectif 11, les villes du monde entier doivent intégrer les systèmes de transport motorisés à la marche et au vélo, sur la base de plans de mobilité urbaine durable à long terme, d'investissements ciblés dans les infrastructures et de la mise en œuvre de politiques. Parmi les facteurs fondamentaux pour les femmes et les filles handicapées et les personnes âgées, il conviendra de prêter une attention particulière à la lutte contre le harcèlement sexuel dans les espaces publics, d'assurer la sécurité et la connectivité du dernier kilomètre, d'augmenter les effectifs féminins dans les transports publics, de garantir l'embarquement à niveau pour réduire le nombre de marches, d'adopter des mesures d'exécution et d'installer des caméras de sécurité dans les transports publics.

### GRAPHIQUE 10

#### Part de la population urbaine ayant un accès facile aux transports publics, 2020 (pourcentage)



Source : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Base de données sur les indicateurs urbains 2024.



**45** INDICATEURS  
TOTAUX

**1** INDICATEUR  
SPÉCIFIQUE AU GENRE

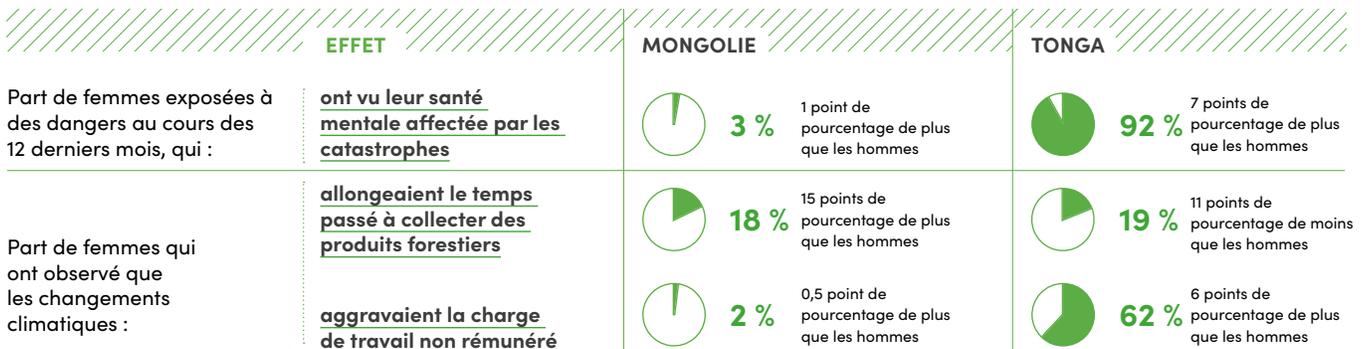
## Les inégalités préexistantes accentuent la vulnérabilité des femmes aux changements climatiques ; il est urgent d’agir

L’année dernière était la plus chaude jamais enregistrée, la température étant supérieure de 1,45° C aux températures moyennes préindustrielles. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont eu de graves répercussions socioéconomiques partout dans le monde. Les femmes et les filles figuraient parmi les personnes les plus touchées, compte tenu des inégalités préexistantes et de leurs vulnérabilités accrues, en particulier dans les zones rurales. À l’échelle mondiale, en 2050, dans le pire des scénarios, les changements climatiques pourraient faire basculer jusqu’à 158 millions, 310 millions et 422 millions de femmes et de filles supplémentaires dans la pauvreté, aux seuils de pauvreté internationaux respectifs de 2,15, 3,65 et 6,85 dollars par jour (jusqu’à 16 millions de plus que le nombre total d’hommes et de garçons). Les données tirées de sept pays d’Afrique subsaharienne montrent que chaque nouvelle journée d’exposition à de fortes températures est associée à une réduction de 2,5 % de la valeur totale des cultures produites sur les parcelles détenues par des femmes par rapport à celles des hommes.

Dans les îles du Pacifique, où la plupart des personnes dépendent de l’environnement pour survivre, les changements climatiques affectent différemment les femmes et les hommes. Par exemple, les femmes et les filles souffrent physiquement et mentalement en raison de leur capacité moindre à faire face aux dangers et catastrophes. Elles ont moins de chances de posséder des actifs, d’avoir accès à des financements ou de détenir des sources de revenus stables. Aux Tonga, 92 % des femmes et 85 % des hommes exposés à des catastrophes et aux dangers qui en découlent ont éprouvé du stress, du chagrin ou de l’anxiété ou traversé une dépression. Ailleurs en Asie et Pacifique, plus précisément en Mongolie, les femmes sont globalement plus susceptibles que les hommes de voir leurs maisons endommagées ou détruites par des catastrophes. À seulement six ans de l’échéance des objectifs mondiaux, il est essentiel d’assurer l’avancée de la justice climatique féministe. Afin de garantir une transition paritaire vers un avenir durable sur le plan environnemental, des politiques sensibles au genre doivent être adoptées pour renforcer la résilience des femmes face aux impacts climatiques, orienter les ressources vers les organisations de femmes répondant à la crise environnementale, et garantir la représentation des femmes dans la prise de décisions climatiques à tous les niveaux.

### GRAPHIQUE 11

#### L’effet de catastrophes multiples sur les femmes et les filles en Mongolie et aux Tonga



Source : ONU-Femmes et TSD 2023. *Gender and Environment Survey 2022*. Royaume des Tonga ; ONU-Femmes et MNSO 2024. *Gender and Environment Survey Pilot 2021*. Mongolie.

Remarque : L’enquête menée en Mongolie était une enquête pilote. Les données ont été collectées par entretien téléphonique assisté par ordinateur pendant la pandémie de COVID-19.

Voir le document relatif aux notes et références (en anglais uniquement) pour plus de détails.



**24** INDICATEURS  
TOTAUX

**7** INDICATEURS  
SPÉCIFIQUES AU GENRE

## La multiplication des conflits expose les femmes et les filles aux dangers, de l'insécurité alimentaire généralisée à l'intensification des violences sexuelles

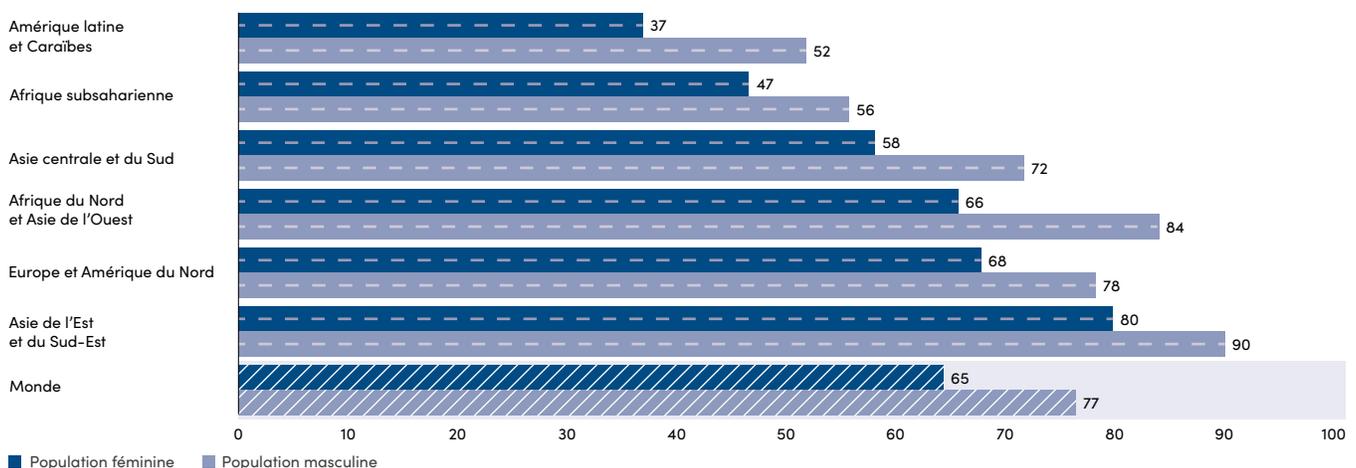
Se sentir en sécurité est un droit fondamental, mais les femmes se sentent souvent moins en sécurité que les hommes. Dans 88 pays et zones étudiés entre 2020 et 2022, seules 65 % des femmes se sentaient en sécurité lorsqu'elles marchaient seules la nuit à l'endroit où elles habitent, contre 77 % des hommes. Cette disparité est plus prononcée en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest.

Les conflits et la violence menacent gravement la sécurité des femmes et des filles et conduisent aux déplacements, à l'insécurité alimentaire, à la vulnérabilité économique et à la violence sexuelle. En 2023, 612 millions de femmes et de filles vivaient dans un rayon de 50 kilomètres d'au moins un des 170 conflits armés actuels, soit 41 % de plus qu'en 2015. Les Nations Unies ont vérifié 3 688 instances de violences sexuelles liées à un conflit, soit une hausse de 50 % par rapport à 2022, touchant des femmes et des filles dans 95 % des cas. La participation des femmes à la résolution des conflits produit de meilleurs résultats, mais elles continuent pourtant d'être largement sous-représentées dans les négociations de paix. Selon des données préliminaires, les femmes ne représentaient en 2023 que 9,6 % en moyenne des personnes chargées de la négociation dans les plus de 50 processus analysés.

Les conflits ont suscité un besoin accru d'assistance humanitaire, fournie par des personnels humanitaires qui interviennent dans des conditions très difficiles, y compris des attaques manifestes. En 2023, 570 humanitaires ont fait l'objet de violences dans le cadre de 262 attaques distinctes, qui ont causé 273 décès, 213 cas de blessures et 84 enlèvements. Dans 42,6 % des cas, soit trois fois plus qu'en 2022, les victimes travaillaient pour les Nations Unies. À Gaza, 202 membres du personnel des Nations Unies ont trouvé la mort depuis le début de la guerre en octobre 2023. Le personnel humanitaire apporte une aide aux populations qui en ont désespérément besoin, et le respect du droit international est primordial pour assurer sa sécurité. Il ne doit en aucun cas être pris pour cible.

### GRAPHIQUE 12

#### Part de la population qui se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule la nuit à l'endroit où elle vit, par région et sexe, 2020-2022 (pourcentage)



Source : ONUDC. 2024. Basé sur les réponses à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale et au sondage mondial Gallup. Remarque : Les agrégats régionaux renvoient aux moyennes sur trois ans pondérées par taille de la population du pays. Les moyennes pour l'Océanie ont été supprimées, puisque seules les données d'un pays étaient disponibles.

**17** PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



**24** INDICATEURS TOTAUX

**0** INDICATEUR SPÉCIFIQUE AU GENRE

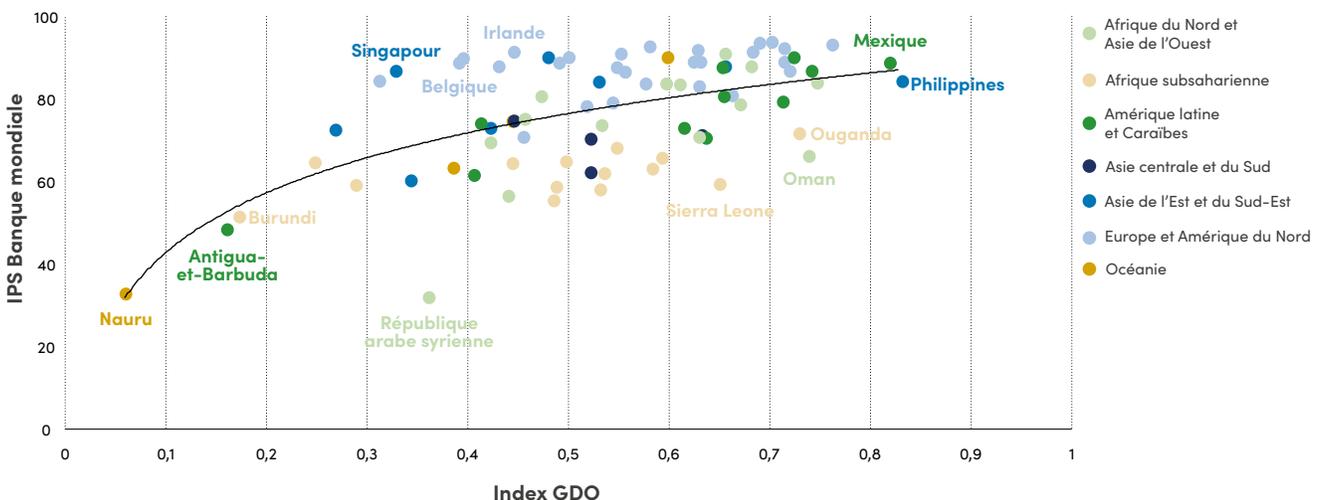
## Les pays ne sont en moyenne qu'à mi-chemin en matière de données solides sur le genre ; le manque de capacités et de financements demeure problématique

Des données opportunes sur le genre sont essentielles pour procéder au suivi des ODD et éclairer les politiques, la recherche et le plaidoyer. Des lacunes critiques persistent, toutefois, en matière de données et de capacités pour les générer. Le Gender Data Outlook Index, l'indice des perspectives sur les données de genre, développé par ONU-Femmes et PARIS21, propose une mesure novatrice des réalisations et défis au niveau national pour guider les investissements dans l'amélioration de la production et de l'utilisation des données sur le genre. Pour les 83 pays couverts par l'indice, le score moyen est de 0,533 (sur un total possible de 1), indiquant que les pays sont en moyenne à mi-chemin en matière de planification, de coordination, de production et de mise à disposition des données de genre. Les meilleures performances concernent la production de données sur le genre (0,591), suivie de la création d'un environnement propice (0,547) et de l'accessibilité des données (0,520), ce qui reflète les priorités traditionnelles.

La comparaison de l'indice avec les indicateurs de performance statistique de la Banque mondiale révèle l'écart qui peut exister entre les capacités en matière de données sur le genre et les performances statistiques globales. Dans certains pays à revenu élevé, comme la Belgique, l'Irlande et Singapour, les capacités statistiques générales sont considérablement meilleures que ne le suggèrent les scores obtenus dans le cadre de l'indice des perspectives sur les données de genre. Inversement, certains pays à revenu faible, comme l'Ouganda et la Sierra Leone, affichent une meilleure capacité en matière de données sur le genre que d'autres pays présentant des performances statistiques générales similaires. Parmi les facteurs clés qui influencent les capacités en matière de données sur le genre, citons l'accès à des financements réguliers et l'adoption de lois statistiques et de feuilles de route qui imposent la production de statistiques de genre, les groupes de travail sur les statistiques de genre et le dialogue entre celles et ceux qui utilisent les données et celles et ceux qui les produisent. Un organisme consacré aux statistiques sur le genre au sein du mécanisme national relatif aux femmes et des activités récentes de recensement sont d'autres éléments déterminants. Il est important d'accroître les investissements dans la collecte et l'utilisation de données sur le genre. Pourtant, la moitié des projets relatifs aux statistiques et aux données appuyés par l'aide publique au développement consacrent des fonds nuls ou négligeables (moins de 0,05 %) aux activités liées au genre. Selon un examen de 74 pays, si les deux tiers mentionnaient des statistiques sur le genre dans leurs stratégies nationales, moins d'un tiers y attribuaient néanmoins un budget.

### GRAPHIQUE 13

Indice des perspectives sur les données de genre et capacités statistiques générales, 2024



Sources : ONU-Femmes et PARIS21, Gender Data Outlook 2024 et Banque mondiale, Indicateurs de performance statistique (IPS).

Remarque : Seuls 81 pays sur 83 sont affichés, le Liechtenstein et Monaco n'ayant pas de données pour les indicateurs de performance statistique.

# TRACKER DE L'ODD 5 : TRACER LA VOIE À SUIVRE

## Malgré les progrès enregistrés, le monde est loin d'atteindre ses objectifs en matière d'égalité entre les sexes ; la réalisation de l'ODD 5 exige une action immédiate, des financements plus ambitieux et des données de bien meilleure qualité

Le tracker de l'ODD 5 évalue les progrès sur les 9 cibles et 18 indicateurs et sous-indicateurs de l'ODD 5. Deux mesures de progrès sont incluses : une évaluation du niveau, qui mesure le degré actuel de réalisation d'une cible ou d'un indicateur donnés, et une évaluation des tendances, qui mesure le rythme de progression depuis une année de référence jusqu'au niveau actuel, et la distance par rapport à la cible, le cas échéant.

Malgré certaines avancées en matière de collecte, le manque de données demeure un défi de taille. Ceci masque la réalité que vivent les femmes et les filles dans de nombreuses dimensions du Programme 2030. En mars 2024, aucun des 193 pays signataires du Programme de développement durable à l'horizon 2030 n'avait de données complètes sur les 52 indicateurs spécifiques au genre correspondant aux 17 objectifs. La disponibilité moyenne mondiale des données pour ces indicateurs s'élève à 56 %. Les indicateurs relevant spécifiquement de l'ODD 5, qui porte sur l'égalité entre les sexes, enregistrent de meilleures performances, à 68 %. Pour faire progresser l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des ODD et en assurer le suivi complet, il est nécessaire de combler ces lacunes encore considérables en matière de données.

Le manque de données signifie que 4 des 18 indicateurs et sous-indicateurs ne peuvent encore être évalués pleinement à l'échelle mondiale. S'il existe davantage de données relatives aux indicateurs 5.a.1 et 5.a.2, celles-ci sont encore rares : moins d'un quart des États membres de l'Organisation des Nations Unies possèdent des données sur le premier indicateur depuis 2000 (23,8 %), et un peu plus d'un tiers en possèdent sur le second (34,7 %). La couverture relativement faible des données demeure problématique pour les indicateurs 5.4.1 (47,2 %), 5.6.1 (35,2 %) et 5.b.1 (43,5 %). Le manque de disponibilité de données transversales est un défi majeur, qui fait obstacle aux efforts de mesure précise visant à ne laisser aucune femme et aucune fille de côté. Par exemple, seuls 15 % des États membres possèdent des données relatives à l'indicateur 5.4.1 sur les femmes rurales âgées de 65 ans et plus depuis 2000.

Le tracker de l'ODD 5 montre que, compte tenu des données disponibles, l'égalité entre les sexes est un objectif de plus en plus lointain. Aucun indicateur ou sous-indicateur de l'objectif 5 n'est parvenu au niveau « cible atteinte ou presque atteinte », seuls deux sont « proches de la cible », huit sont à une « distance modérée de la cible », trois sont « loin de la cible », un est « très loin de la cible » et quatre manquent de données suffisantes.

Cibles et indicateurs		Monde	Afrique subsaharienne	Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
<b>Cible 5.1</b>				
<b>5.1.1</b> Cadres juridiques généraux et vie publique	Niveau			
	Tendance			
<b>5.1.1</b> Violence contre les femmes	Niveau			
	Tendance			
<b>5.1.1</b> Emploi et bénéfices économiques	Niveau			
	Tendance			
<b>5.1.1</b> Mariage et famille	Niveau			
	Tendance			

Le manque de données tendanciennes et de référence et l'absence de données opportunes demeurent des obstacles importants pour déterminer si les mesures relatives aux politiques et aux dépenses mises en place pour éliminer les inégalités entre les genres ont un impact. Une autre difficulté concerne l'absence de liens entre les indicateurs de résultats et les moyens d'exécution. Hormis les changements législatifs, le cadre mondial d'indicateurs n'assure pas le suivi des actions menées par les pays sur les moyens d'exécution. Cela limite la prise en compte du nombre d'investissements, de politiques et de programmes axés sur le genre, ou de leur

impact. Sans cette base de données probantes, les forces qui régissent la trajectoire des indicateurs de résultats de l'ODD 5, qu'elle soit positive ou négative, restent obscures. En 2025, le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing conduira à l'élaboration, par les pays, de rapports complets d'avancement sur la mise en œuvre des 12 domaines critiques. Ceci constituera une opportunité inestimable d'évaluer les progrès et les impacts des politiques, mais aussi d'améliorer la base de données probantes.

**Évaluation du niveau**

- Cible atteinte ou presque atteinte
- Proche de la cible
- Distance modérée de la cible
- Loin de la cible
- Très loin de la cible
- Données insuffisantes

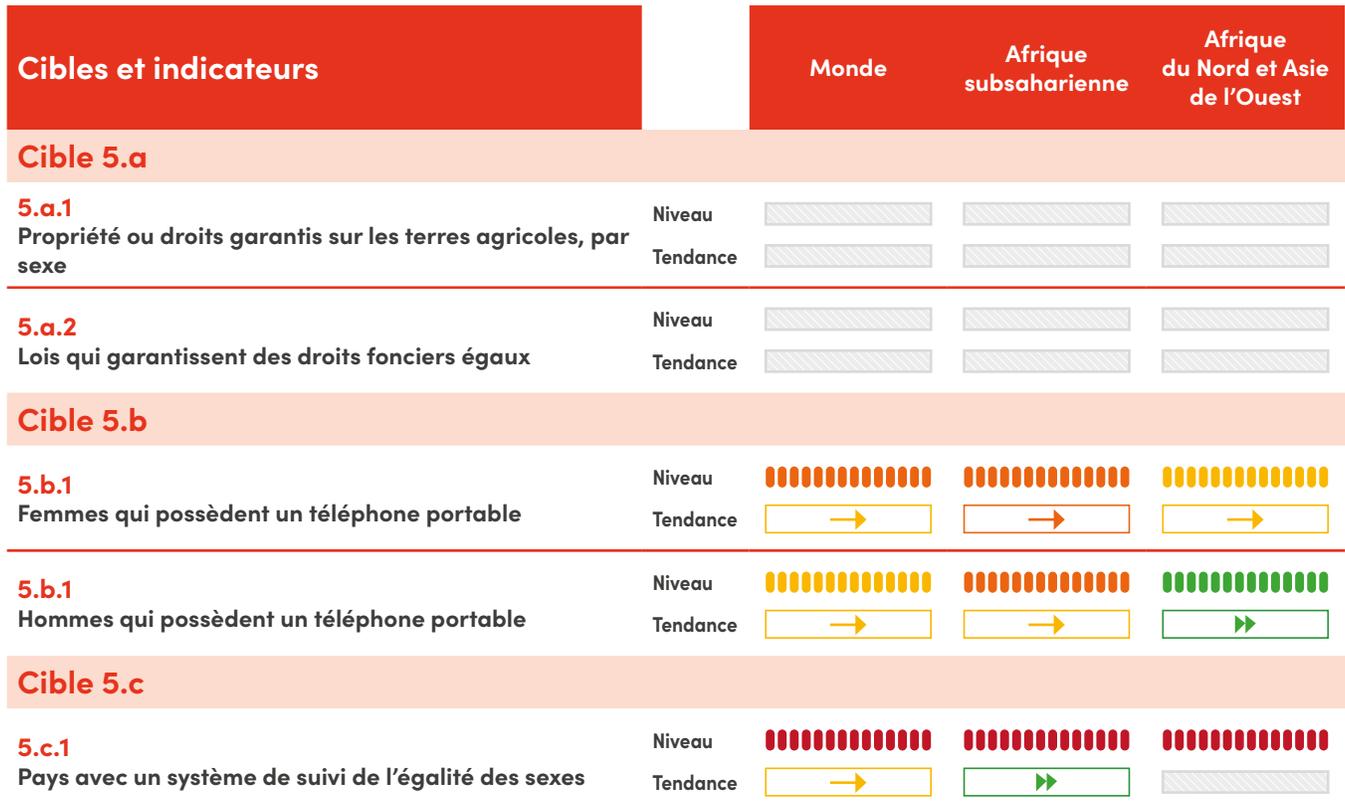
**Évaluation des tendances**

- Sur la bonne voie ou cible atteinte
- Progrès modérés mais accélération nécessaire
- Progrès marginaux et accélération importante nécessaire
- Stagnation
- Régression
- Données insuffisantes

Asie centrale et du Sud	Asie de l'Est et du Sud-Est	Amérique latine et Caraïbes	Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande)	Europe et Amérique du Nord	Australie et Nouvelle-Zélande

Cibles et indicateurs		Monde	Afrique subsaharienne	Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
<b>Cible 5.2</b>				
<b>5.2.1</b> Femmes et filles victimes de violences de la part d'un partenaire intime	Niveau			
	Tendance			
<b>5.2.2</b> Violence sexuelle contre les femmes et les filles	Niveau			
	Tendance			
<b>Cible 5.3</b>				
<b>5.3.1</b> Mariage d'enfants chez les femmes et les filles	Niveau			
	Tendance			
<b>5.3.2</b> Mutilations génitales féminines	Niveau			
	Tendance			
<b>Cible 5.4</b>				
<b>5.4.1</b> Proportion du travail domestique et de soins non rémunéré, par sexe	Niveau			
	Tendance			
<b>Cible 5.5</b>				
<b>5.5.1</b> Proportion de sièges occupés par des femmes dans (a) les parlements nationaux	Niveau			
	Tendance			
<b>5.5.1</b> Proportion de sièges occupés par des femmes dans (b) les administrations locales	Niveau			
	Tendance			
<b>5.5.2</b> Femmes occupant des postes de direction	Niveau			
	Tendance			
<b>Cible 5.6</b>				
<b>5.6.1</b> Proportion de femmes et de filles qui prennent des décisions éclairées en matière de santé procréative	Niveau			
	Tendance			
<b>5.6.2</b> Lois sur l'égalité d'accès à la santé procréative, l'information et l'éducation	Niveau			
	Tendance			





Sources : ONU-Femmes et Division de la statistique des Nations Unies, à partir des dernières données et estimations disponibles pour 2024, fournies par : le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, ONU-Femmes, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Union interparlementaire, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Remarques : les noms officiels des indicateurs des ODD ont été condensés en raison d'un manque de place. Les moyennes mondiales et régionales sont celles indiquées dans l'annexe statistique 2024 du Rapport sur les objectifs de développement durable et dans la base de données des Nations Unies sur les indicateurs mondiaux des ODD, sauf indication contraire. Pour les noms et descriptions complets des indicateurs, voir la liste des indicateurs spécifiques au genre ci-dessous.

L'ODD 5 a 14 indicateurs officiels, mais 18 figurent dans le graphique car les indicateurs 5.1.1 et 5.5.1 s'accompagnent de plusieurs sous-indicateurs.

5.1.1 : l'évaluation des tendances se fonde sur une année de référence de 2018 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la [Note technique 2024 des Nations Unies pour l'évaluation des progrès](#).

5.2.1 : la moyenne mondiale est basée sur 157 pays avec une couverture de 90 % de la population, l'Afrique subsaharienne est basée sur 39 pays avec une couverture de 94 % de la population, la région Amérique latine

et Caraïbes est basée sur 26 pays avec une couverture de 99 % de la population, l'Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande) est basée sur 9 pays avec une couverture de 96 % de la population et l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont basées sur 2 pays avec une couverture de 100 % de la population.

5.3.1 : couvre les femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans. L'évaluation des tendances se fonde sur une année de référence de 2002 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la [Note technique 2024 des Nations Unies pour l'évaluation des progrès](#). La moyenne mondiale est basée sur 113 pays avec une couverture de 82 % de la population. L'Afrique subsaharienne est basée sur 39 pays avec une couverture de 94 % de la population, la région Afrique du Nord et Asie de l'Ouest est basée sur 12 pays avec une couverture de 72 % de la population, la région Asie centrale et du Sud est basée sur 12 pays avec une couverture de 97 % de la population, la région Amérique latine et Caraïbes est basée sur 18 pays avec une couverture de 58 % de la population, et l'Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande) est basée sur 7 pays avec une couverture de 96 % de la population.

5.3.2 : la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est basée sur 25 pays avec une couverture de 69 % de la population. La moyenne pour l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest ne couvre que l'Afrique du Nord (2 pays et une couverture de 65 % de la population). La couverture des données est limitée pour l'Asie de l'Ouest et les autres régions, où la pratique est marginale. L'évaluation des tendances se fonde sur une année de référence de 2001 ou année ultérieure et est calculée selon la méthode de la Note technique 2024 des Nations Unies pour l'évaluation des progrès.



# LISTE DES INDICATEURS SPÉCIFIQUES AU GENRE

## Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

### Indicateurs spécifiques au genre (5)

**1.1.1** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

**1.2.1** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

**1.2.2** Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

**1.3.1** Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

**1.4.2** Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type

## Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

### Indicateurs spécifiques au genre (2)

**2.2.3** Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de la grossesse (pourcentage)

**2.3.2** Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

## Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

### Indicateurs spécifiques au genre (6)

**3.1.1** Taux de mortalité maternelle

**3.1.2** Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

**3.3.1** Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

**3.7.1** Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

**3.7.2** Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

**3.8.1** Couverture des services de santé essentiels

## Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

### Indicateurs spécifiques au genre (8)

**4.1.1** Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

**4.2.1** Proportion d'enfants de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

**4.2.2** Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

**4.3.1** Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

**4.5.1** Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

**4.6.1** Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

**4.7.1** Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

**4.a.1** Proportion d'établissements scolaires proposant des services de base, par type de service

## Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

### Indicateurs spécifiques au genre (14)

**5.1.1** Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes

**5.2.1** Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

**5.2.2** Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

**5.3.1** Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

**5.3.2** Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

**5.4.1** Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

**5.5.1** Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

**5.5.2** Proportion de femmes occupant des postes de direction

**5.6.1** Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

**5.6.2** Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

**5.a.1** a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

**5.a.2** Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

**5.b.1** Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

**5.c.1** Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

## Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

### Pas d'indicateurs spécifiques au genre

## Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

### Pas d'indicateurs spécifiques au genre

## Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

### Indicateurs spécifiques au genre (6)

8.3.1 Proportion de l'emploi informel, par secteur et sexe

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, profession, âge et situation au regard du handicap

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels pour 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire

## Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

### Pas d'indicateurs spécifiques au genre

## Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

### Indicateurs spécifiques au genre (2)

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

## Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

### Indicateurs spécifiques au genre (3)

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.7.1 Part moyenne de la surface bâtie des villes qui est un espace ouvert à usage public pour tous, selon le sexe, l'âge et les personnes handicapées

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement, sexuel ou non, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

## Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

### Pas d'indicateurs spécifiques au genre

## Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

### Indicateur spécifique au genre (1)

13.3.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

## Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

## Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

## Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Indicateurs spécifiques au genre (7)

**16.1.1** Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

**16.1.2** Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

**16.2.2** Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

**16.2.3** Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

**16.7.1** Répartition des postes dans les institutions nationales et locales, y compris : a) les organes législatifs ; b) la fonction publique ; c) les organes judiciaires, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population

**16.7.2** Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

**16.b.1** Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

## Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Pas d'indicateurs spécifiques au genre

**Total**

**Indicateurs totaux : 231**

**Indicateurs spécifiques au genre : 52**

Remarque : Le nombre total d'indicateurs figurant dans le cadre mondial d'indicateurs s'élève à 248. Cependant, comme certains indicateurs se répètent sous différentes cibles, le nombre réel d'indicateurs uniques est de 231. De même, le nombre total d'indicateurs spécifiques au genre figurant ci-dessus est de 54, mais le nombre total d'indicateurs uniques spécifiques au genre est de 52.

## Notes pour le public

### Notes et références

Les notes et références du rapport *Gros plan sur l'égalité des sexes 2024* sont recensées séparément pour chaque section et publiées sur le site Internet du rapport *Gros plan sur l'égalité des sexes 2024*. Voir : <https://www.unwomen.org/fr/res-sources/gros-plan-sur-legalite-des-sexes>.

### Sources de données

Les valeurs correspondant à la plupart des indicateurs du rapport sont des agrégats régionaux ou infrarégionaux. En règle générale, les chiffres correspondent à des moyennes pondérées, qui utilisent la population de référence comme pondération, des données nationales produites par les systèmes statistiques nationaux et calculées par les organismes internationaux dotés de mandats spécialisés. Les données nationales ont été ajustées régulièrement à des fins de comparaison et, en cas d'absence, estimées.

Si les nombres agrégés facilitent le suivi des progrès, la situation de chaque pays dans une région donnée et celle des groupes de population et zones géographiques au sein d'un pays peuvent varier considérablement. La présentation de nombres agrégés pour toutes les régions masque l'absence, dans de nombreuses parties du monde, de données suffisantes pour évaluer les tendances nationales et éclairer et suivre les politiques de développement.

Compte tenu de l'émergence de nouvelles données et de méthodologies révisées, le jeu de données présenté dans ce rapport risque de ne pas être comparable aux précédents.

### Groupes régionaux

Le rapport *Gros plan sur l'égalité des sexes 2024* présente des données sur les progrès vers la réalisation des ODD à l'échelle mondiale et par différents groupes. Les groupes de pays sont fondés sur des régions géographiques définies dans les Codes standard des pays et des zones à usage statistique (le code M49) de la Division de la statistique des Nations Unies. Les régions géographiques sont représentées sur la carte ci-dessous. Pour les besoins de la présentation, certaines régions ont été regroupées.

Le texte et les graphiques présentent, dans la mesure du possible, des données pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, des groupes de pays qui exigent tous une attention particulière. Une liste complète des pays de chaque région, sous-région et groupe de pays est disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/regional-groups/>.

Le terme « pays » renvoie, le cas échéant, aux territoires et zones. Les désignations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.



- Afrique subsaharienne
- Afrique du Nord et Asie de l'Ouest
- Asie de l'Est et du Sud-Est
- Asie centrale et du Sud
- Océanie (hors Australie et Nouvelle-Zélande)
- Europe et Amérique du Nord
- Amérique latine et Caraïbes
- Australie et Nouvelle-Zélande

Remarque : Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte et les autres cartes de cette publication n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

## Remerciements

**Responsable du rapport :** Papa Alioune Seck

**Rédaction du rapport :** Antra Bhatt, Guillem Fortuny Fillo, Farrah Frick, Yongyi Min, Heather Page, Natalia Tosi et Sokunpanha You

**Assistance à la recherche :** Asha Meagher et Yunjoo Park

**Production:** Elisa Acevedo Hernández, Claudia Itzkowich Schñadower, Mika Mansukhani et Talita Mattos

**Révision et contributions :** Aurélie Acoca (ONU-Femmes), Abdoul Nasser Ahmed (ONU-Femmes), Janette Amer (ONU-Femmes), Julie Ballington (ONU-Femmes), Ionica Berevoescu (ONU-Femmes), Maija Bertule (PNUE-DHI), Paola Botta (HCDH), Sarah Brun (ONU-Femmes), Laura Capobianco (ONU-Femmes), Claudia Cappa (UNICEF), Paloma Carrillo (OIT), Pablo Castillo Díaz (ONU-Femmes), Jacques Charmes (ONU-Femmes), Chiao-Ling Chien (ONU-Femmes), María Isabel Cobos Hernandez (DESA), Raquel Coello-Cremades (ONU-Femmes), Ayça Dönmez (UNICEF), Rachel Dore-Weeks (ONU-Femmes), Sara Duerto Valero (ONU-Femmes), Jessamyn Encarnacion (ONU-Femmes), Michelle Gehrig (ONU-Femmes), Paul Glennie (PNUE-DHI), Roger Gomis (OIT), Yonca Gurbuzer (FAO), Sophie Havyarimana (ONU-Femmes), Sarah Hendriks (ONU-Femmes), Shoko Ishikawa (ONU-Femmes), Richard Paul Johnston (OMS), Dorian Kalamvrezos Navarro (FAO), Sneha Kaul (ONU-Femmes), Sophie Kenneally (PARIS21), Clara Aida Khalil (FAO), Zohra Khan (ONU-Femmes), Fatih Resul Kilinc (ONU-Femmes), Mengjia Liang (UNFPA), Alasdair McWilliam (UNESCO), Nathan Menton (UIT), Hélène Molinier (ONU-Femmes), Dennis Mwaniki (ONU-Habitat), Valeria Nesterenko (OIT), Clara Park (FAO), Tanvi Patel (HelpAge International), José Pessoa (UNESCO), Ekaterina Poleshchuk (PNUE), Tanya Primiani (ONU-Femmes), Seemin Qayum (ONU-Femmes), Roberta Quadrelli (AIE), Shahra Razavi (OIT), David Rausis (ONUDC), LynnMarie Sardinha (OMS), Iris Sawalha (ONU-Femmes), Leonardo Souza (DESA), Silke Staab (ONU-Femmes), Laura Turquet (ONU-Femmes), Iliana Vaca Trigo (DESA), Toni-Anne Vinell Stewart (ONU-Femmes) et Sara Viviani (FAO).

**Communication et sensibilisation:** Fareena Alam (ONU-Femmes), Sharon Birch (DESA), María Blanco (ONU-Femmes), Sarah Brun (ONU-Femmes), Paloma Escudero (ONU-Femmes), Inés Esteban González (ONU-Femmes), Eduardo Gómez (ONU-Femmes), Marisa Grattan (ONU-Femmes), Francyne Harrigan (DESA), Anu Hautalampi (ONU-Femmes), Clea House (ONU-Femmes), Janine Kandel (ONU-Femmes), Russel G. Kogan (ONU-Femmes), Yasmine Oubahi (ONU-Femmes), Helen Rosengren (DESA), Alison Rowe (ONU-Femmes), Urjasi Rudra (ONU-Femmes) et María Sánchez Aponte (ONU-Femmes).

**Citation suggérée :** ONU-Femmes et DESA. 2024. *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable: Gros plan sur l'égalité des sexes 2024*. New York : ONU-Femmes et DESA.

© ONU-Femmes et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Division de statistique 2024  
Tous droits réservés.

**Lien vers le rapport en ligne et la bibliographie :** <https://www.unwomen.org/fr/ressources/gros-plan-sur-legalite-des-sexes>.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues d'ONU-Femmes, des Nations Unies ou de toute organisation qui leur est affiliée. Les désignations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Pour une liste des erreurs ou omissions trouvées après la publication du rapport, veuillez visiter notre site Web.

**ISBN PDF :** 9789211067248

**ISSN en ligne :** 3005-2734

**Produit par :** Section Recherche et données d'ONU-Femmes

**Révision :** Gretchen Luchsinger

**Traduction :** Angeline Hadman

**Conception graphique :** Blossom.it



## PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE GROS PLAN SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES 2024

*Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable: Gros plan sur l'égalité des sexes 2024* est la toute dernière édition de la série annuelle produite par ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Il porte sur l'ensemble des 17 objectifs de développement durable et met en évidence les dernières données et preuves relatives aux tendances et lacunes en matière d'égalité entre les sexes. Il constate que le monde ne respecte toujours pas ses engagements à l'égard des femmes et des filles.

Il existe toutefois quelques lueurs d'espoir, comme le recul de la pauvreté, la réduction des écarts entre les genres en matière d'éducation et l'impulsion donnée en faveur de réformes juridiques positives. Pourtant, six ans avant la date butoir de 2030 fixée pour la réalisation des ODD, aucun indicateur de l'objectif consacré à l'égalité des sexes n'a encore été pleinement atteint.

Au rythme actuel, l'éradication de l'extrême pauvreté chez les femmes pourrait prendre encore 137 ans. Aucun pays n'a encore adopté toutes les lois nécessaires pour interdire la discrimination, prévenir la violence basée sur le genre, défendre l'égalité des droits dans le mariage et le divorce, garantir l'égalité salariale et fournir un accès complet à la santé sexuelle et reproductive. La parité entre les genres au parlement risque de ne pas être atteinte avant 2063. Ce rapport insiste sur le coût élevé de l'absence d'investissements dans les droits des femmes, et attire l'attention sur les solutions éprouvées qui bénéficient aux femmes, aux filles et aux sociétés tout entières. Il défend la prise de mesures radicales pour modifier la trajectoire actuelle et accélérer considérablement les progrès en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes.



220 East 42nd Street  
New York, NY 10017, États-Unis  
<https://www.unwomen.org/fr>  
[facebook.com/unwomen](https://facebook.com/unwomen)  
[x.com/un\\_women](https://x.com/un_women)  
[youtube.com/unwomen](https://youtube.com/unwomen)  
[flickr.com/unwomen](https://flickr.com/unwomen)



Nations Unies | Département des affaires économiques et sociales

Division de statistiques,  
Département des affaires économiques  
et sociales des Nations Unies  
[unstats.un.org](https://unstats.un.org)  
[unstats.un.org/sdgs](https://unstats.un.org/sdgs)  
[twitter.com/UNStats](https://twitter.com/UNStats)